Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8170971
Centre d'intérêt: 00

Québec (Province) Ministère de l'éducation. Direction générale des bureaux régionaux.

Rapport sectoriel du Ministère de l'éducation à la Mission de planification régionale Saguenay-Lac-Saint-Jean / préparé par la Direction générale des bureaux régionaux avec la collab. de la Direction générale de la planification. -- [Québec] : Le Ministère, 1969.
148 f. : graph. ; 28 cm.

Cote Dewey: 370.9714/Q3r Cote LC: LA/418/.Q3

Descripteur(s): *Population étudiante *Personnel enseignant *Financement *Equipement *Planification scolaire *Statistiques *Education des adultes *Préscolaire (Niveau) *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau) *Collégial (Niveau) *Universitaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *TEVEC (Projet)

Le rapport vise deux objectifs: 1. décrire la situation de l'éducation dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean à la fin des années 1960; 2. soulever quelques problèmes d'administration et de coordination dans ce secteur de l'éducation au niveau de la région.

Quatre chapitres abordent successivement: 1. l'enseignement préscolaire et primaire, 2. le niveau primaire, 3. les niveaux collégial et universitaire, 4. l'éducation permanente (Tévec). Les points examinés concernent les programmes, la clientèle, le personnel scolaire, le financement et l'équipement. Les données portent surtout sur les années 1966-1967, 1967-1968 et 1968-1969.

Type de document: s
Région(s) administrative(s): 02
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8170971

8-01

RAPPORT SECTORIEL DU

MINISTERE DE L'EDUCATION

A LA

MISSION DE PLANIFICATION REGIONALE

SAGUENAY/LAC SAINT-JEAN

préparé par la Direction générale des
Bureaux régionaux

avec la collaboration de la Direction
générale de la Planification

Décembre 1969

Ministère de l'Education

E D U Q 8170971

RAPPORT SECTORIEL DU

MINISTERE DE L'EDUCATION

A LA

MISSION DE PLANIFICATION REGIONALE

SAGUENAY/LAC SAINT-JEAN

préparé par la Direction générale des
Bureaux régionaux

avec la collaboration de la Direction
générale de la Planification

Décembre 1969

Ministère de l'Education

TABLE DES MATIERES

		Page
INTRODUCTION		1
Chapitre I	La maternelle et l'enseignement élémentaire	7
	A) Programme	7
	B) Clientèle	8
	C) Personnel scolaire	11
	D) Financement	17
	E) Equipement	24
Chapitre II	L'enseignement secondaire	27
	A) Programme	27
	B) Clientèle	29
	C) Personnel scolaire	33
	D) Financement	38
	E) Equipement	43
Chapitre III	L'enseignement collégial et universitaire	45
	A) Programme	45
	B) Clientèle	48
	C) Personnel scolaire	51
	D) Financement	52
	E) Equipement	54

		Page
Chapitre IV	L'éducation permanente	56
	A) L'enseignement	56
	B) Clientèle	57
	C) Financement	59
	D) Equipement	62
	E) Tévec	62
Chapitre V	Synthèse et jalons d'une problématique	67
	A) La clientèle	67
	B) Les inscriptions aux C.E.G.E.P.	70
	C) Le personnel enseignant	73
	D) Tévec dans la région	76
	E) Le financement régional	77
	F) Le regroupement des commissions scolaires	84
	G) La formation professionnelle et le marché du travail	87
	H) La fonction de planification	88
Annexes		
	A) L'enseignement professionnel au secondaire	92
	B) La clientèle	108
	C) Le personnel scolaire	119
	D) Le financement	138
	E) L'équipement	147

INTRODUCTION

Depuis quelques années, l'action du ministère de l'Education est orientée vers la réforme scolaire et la mise en place de structures cohérentes à tous les niveaux d'enseignement. Le règlement numéro 1, résultat d'une réflexion sur l'application des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, constitue en quelque sorte la pierre angulaire de toute la réforme scolaire. Ce règlement implique que la réorganisation pédagogique du système scolaire du Québec soit axée sur l'élève, c'est-à-dire sur son développement intellectuel, social et affectif et que l'organisation scolaire doive s'adapter sans cesse aux différences individuelles. Au niveau élémentaire, ce principe d'adaptabilité se traduit par la formation, à l'intérieur d'un groupe d'élèves de même âge chronologique, de sous-groupes de travail homogènes du point de vue des aptitudes individuelles dans l'une ou l'autre des disciplines fondamentales. Au niveau secondaire, ce même principe se retrouve dans le système des options graduées et peut même entraîner dans sa phase finale la constitution de programmes d'études individuels à l'intérieur de certaines exigences de base. Une dimension fondamentale de ce renouveau pédagogique est la participation active du corps professoral, des administrateurs scolaires et des parents. En effet, sans un dynamisme interne au plan local les réformes proposées seraient vouées à l'échec, ne pouvant en aucune façon être réalisées par un seul organisme central, fût-il le ministère de l'Education lui-même.

L'application des recommandations du rapport Parent exige à la fois une transformation fondamentale des perspectives pédagogiques et une modification profonde des structures du système d'éducation. La première étape franchie a été celle de la régionalisation de l'enseignement au niveau secondaire; la centralisation administrative et souvent la concentration des services pédagogiques au sein d'écoles secondaires polyvalentes devront permettre à un plus grand nombre d'élèves de poursuivre leurs études à ce niveau. La notion d'options graduées et surtout celle de la polyvalence de l'enseignement secondaire supposait en effet la construction d'écoles dites "polyvalentes" qui viendraient répondre à ces nouvelles exigences pédagogiques en offrant un plus large éventail de cours généraux et professionnels. Dans la région du Saguenay/Lac Saint-Jean, on trouve quatre commissions scolaires régionales à direction catholique.

Toujours dans une perspective de démocratisation de l'enseignement, le ministère de l'Education créait, en 1967, les collèges d'enseignement général et professionnel (C.E.G.E.P.) qui dispensent gratuitement les cours de niveau collégial. Afin de répondre aux orientations différentes des étudiants, ces collèges offrent deux types d'études: celles de type professionnel qui préparent l'étudiant au marché du travail en lui proposant une gamme d'options touchant un certain nombre de techniques et celles de type général qui doivent préparer l'étudiant aux études universitaires.

Finalement, le Ministère constituait, en 1969, l'Université du Québec dont la déconcentration doit assurer progressivement un enseignement universitaire à travers tout le Québec. L'Université du Québec n'est encore qu'au

début de son programme d'implantation et ne compte actuellement que quatre centres: Montréal, Rimouski, Trois-Rivières et Chicoutimi. Au point de vue pédagogique, l'Université du Québec s'est fixée comme objectif de centrer pour une part son enseignement sur les préoccupations intellectuelles de l'étudiant et de lui donner le plus de liberté possible dans la constitution de son programme en introduisant les notions de feuilles de matières et de profils modulaires.

x x x

En 1966, la population totale de la région du Saguenay/Lac Saint-Jean se chiffrait à 269,543; on peut évaluer à plus de 100,000 la clientèle scolaire de la région. L'enseignement pré-élémentaire et élémentaire est sous la responsabilité des commissions scolaires locales. En accord avec les politiques du Ministère concernant le regroupement de ces commissions scolaires, le nombre de ces dernières est passé de 64 au 1er juillet 1967 à 37 au 1er juillet 1969. Le plan prévoit pour un avenir prochain une nouvelle diminution en nombre des commissions scolaires "locales" pour en arriver éventuellement à des municipalités scolaires qui adopteraient les contours des secteurs d'aménagement. On compterait bientôt environ 14 commissions scolaires de secteur dans l'ensemble du territoire de la région, chacune de ces commissions devant fournir une clientèle suffisante pour permettre l'établissement d'une école secondaire polyvalente.

L'enseignement secondaire public est assuré au Saguenay/Lac Saint-Jean par quatre commissions scolaires régionales: Louis-Hémon, Lapointe, Du Saguenay et Lac

Saint-Jean. La commission scolaire régionale du Saguenay comprend les secteurs d'aménagement de Chicoutimi, de Port-Alfred et de Valin; celle de Lapointe, les secteurs de Jonquière, de Kénogami et d'Arvida; celle du Lac Saint-Jean, les secteurs d'Alma, de Delisle et de Saint-Jérôme; enfin celle de Louis-Hémon comprendrait les secteurs de Dolbeau, de la Vallée de Mistassini, de Lavallière, de Normandin et de Roberval.

Depuis 1967/68, deux collèges d'enseignement général et professionnel, l'un situé à Chicoutimi, l'autre à Jonquière, assurent l'enseignement polyvalent au niveau collégial. Deux autres institutions privées donnent une partie de l'enseignement de type "général", soit le collège Champagnat à Alma et le séminaire Marie-Reine-du-Clergé à Saint-Jérôme.

En 1969, dans la phase initiale de son implantation, l'Université du Québec à Chicoutimi a regroupé sous une seule administration les institutions qui s'y trouvaient et qui assumaient déjà un enseignement de niveau universitaire (le Centre de Formation des Maîtres, l'Ecole de Commerce, l'Ecole de Génie, le grand Séminaire de Chicoutimi et l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier). En septembre 1969, les cours réguliers débutaient.

x x x

Le présent rapport se propose deux objectifs: décrire d'abord la situation actuelle de l'éducation dans la région du Saguenay/Lac Saint-Jean et soulever ensuite quelques problèmes d'organisation et de coordination à l'intérieur même du secteur de l'éducation au niveau de la région. Les quatre premiers chapitres présentent une description "objective" des programmes, de la clientèle, du personnel scolaire, du financement et de l'équipement pour chacun des niveaux suivants: le pré-élémentaire et l'élémentaire, le secondaire, le collégial et l'universitaire, enfin l'éducation permanente.

Ce rapport doit être considéré comme une étude préliminaire de la situation de l'éducation dans la région.. Les limites qui nous ont été imposées, d'une part, par le temps alloué et le personnel disponible et, d'autre part, par l'accessibilité et la précision des informations statistiques, nous ont empêchés d'étudier le problème en profondeur (1). Des lacunes au plan des informations statistiques ont été rencontrées pour toutes les sections de cette étude: par exemple, une analyse complète des tendances de la clientèle aurait exigé une connaissance des taux de scolarisation (et par conséquent de la population des territoires des commissions scolaires régionales par groupes d'âge), du taux d'abandons et d'échecs selon les commissions

---

(1) Selon les sections, diverses sources ont servi à la compilation statistique. En règle générale, les données concernant la clientèle proviennent de la direction générale de l'Enseignement élémentaire et secondaire et du bureau régional de Chicoutimi. Les statistiques du personnel scolaire sont les résultats d'un programme effectué par le Centre d'Informatique du ministère de l'Education à partir des informations fournies par les institutions. Les directions générales du Financement et de l'Enseignement collégial ont été les sources majeures pour la section du financement. Les données concernant l'éducation permanente proviennent surtout du bureau régional de Chicoutimi.

scolaires régionales et les commissions scolaires locales; etc. En outre, bien que nous disposions d'un programme assez détaillé pour les caractéristiques du personnel scolaire, il a été impossible de compiler les données qui nous auraient permis de connaître le rapport maître/élèves, professionnel/élèves, etc. Relativement aux données portant sur le financement de l'éducation, tant que l'opération mise à jour des états financiers des commissions scolaires ne sera pas terminée, il nous sera impossible d'évaluer d'une façon précise le coût global de l'éducation dans la région. Enfin, un examen détaillé de l'équipement demanderait non seulement une étude quantitative, qui pourrait s'avérer assez longue, mais aussi une étude qualitative menée sur le terrain.

Nous avons voulu ainsi souligner d'emblée, les limites statistiques de la première partie du rapport, afin de permettre au lecteur soucieux de réalisme d'interpréter correctement les informations qui lui sont présentées. Compte tenu de ces limites, nos descriptions quantitatives offrent malgré tout une utilité certaine, en précisant les ordres de grandeur de certaines tendances et la dimension de certains problèmes. Ces informations, réunies ainsi pour la première fois et intégrées d'une manière plus cohérente dans le chapitre de synthèse, pourront servir à guider la Mission quant aux études à poursuivre lors de la détermination des priorités.

CHAPITRE I

La maternelle et l'enseignement élémentaire

A) Programme

Comme partout ailleurs au Québec, l'école maternelle et l'école élémentaire relèvent des commissions scolaires locales; les programmes sont cependant définis par le ministère de l'Education et se rapportent principalement aux apprentissages de base en français et en mathématiques. Dans le cadre de la réforme de l'enseignement, le ministère a promulgué en 1966 le règlement numéro 1 qui précise les aspects généraux de la réorganisation pédagogique de l'école qui dorénavant doit être centrée sur l'élève. L'enseignement se répartit sur six ans (et non plus sur sept) et vise principalement à préparer la masse des élèves à entreprendre des études secondaires. Le programme, plus souple que l'ancien, doit assurer une meilleure adaptation aux aptitudes de l'enfant; les années-degrés disparaissent pour laisser place au progrès continu, plus facilement adaptable au rythme d'apprentissage individuel. Ces transformations pédagogiques amènent la mise en place d'un réseau de maternelles préparant les enfants à accéder au niveau élémentaire.

Il était prévu que l'application du règlement numéro 1 se réaliserait de façon progressive compte tenu des ressources humaines et financières prévalant dans chaque milieu. A cette fin, les personnes directement impliquées dans la réforme scolaire — membres de la

direction, enseignants et parents — devaient se grouper en atelier pédagogique pour étudier l'application du règlement. Une enquête menée par le Ministère en octobre 1969 nous révèle que 55% des écoles élémentaires et secondaires de la région Saguenay/Lac St-Jean possédaient un atelier alors que l'on en retrouve que dans 49% des écoles de l'ensemble du Québec. (1)

B) Clientèle

Depuis l'année scolaire 1968/69, l'application du règlement numéro 1 exige des commissions scolaires qu'elles n'acceptent au niveau élémentaire que les enfants qui ont six ans révolus au premier octobre de l'année scolaire en cours. L'application de cet article a conduit à la création d'un réseau important de classes maternelles.

1. La maternelle

Dans la région du Saguenay/Lac St-Jean, même si on enregistre une baisse globale des enfants fréquentant la maternelle en 1969/70 par rapport à ceux qui y étaient en 1968/69 (voir annexe B, tableau 2), la situation demeure imprécise puisque, d'une part, certains secteurs d'aménagement scolaire accusent quand même une augmentation de leurs effectifs préscolaires; d'autre part, l'évolution de la clientèle de ce niveau dépendra de la demande des parents pour des classes maternelles de même que des possibilités des commissions scolaires locales d'offrir ce service. Bien que certaines données

---

(1) Voir Prisme: "Rapport du sous-comité de l'inventaire de l'application du règlement numéro 1", novembre 1969.

démographiques laissent entrevoir une réduction importante du nombre d'enfants âgés de 0 à 5 ans, il est impossible d'affirmer qu'il y aura baisse ou non de cette clientèle, sans connaître au préalable le degré de développement du réseau de maternelles par secteur d'aménagement et le taux de scolarisation pour chaque territoire de commission scolaire régionale pour ce même groupe d'âge.

2. L'école élémentaire

Le tableau suivant indique l'évolution des effectifs de la clientèle de niveau élémentaire depuis 1966.

Tableau I-1 Clientèle de niveau élémentaire selon les territoires des commissions scolaires régionales 1966/67 à 1969/70

Territoire des CSR / Années		Lac Saint-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Saguenay	Total (région)
1966-67	N	10,919	15,752	13,063	18,342	58,076
	%	18.8	27.1	22.5	31.6	100.0
1967-68	N	11,676	15,574	13,343	18,787	59,380
	%	19.7	26.2	22.5	31.6	100.0
1968-69	N	11,476	15,202	13,275	18,696	58,649
	%	19.6	25.9	22.6	31.9	100.0
1969-70	N	10,761	14,706	13,190	18,193	56,850
	%	18.9	25.9	23.2	32.0	100.0

On constate une certaine diminution des élèves de niveau élémentaire depuis 1967/68; cette année-là les effectifs se chiffraient à 59,380 élèves comparativement à 56,850 pour l'année scolaire 1969/70. On note aussi que cette diminution est observable dans tous les territoires des commissions scolaires régionales. Elle n'est cependant pas encore considérable, la baisse du taux de natalité n'ayant été marquée qu'en 1964/65 (1). Il est donc probable qu'une diminution plus considérable de la clientèle soit notée dans les années 1970 et 1971.

Pour faciliter la prévision des clientèles de niveau élémentaire susceptibles d'accéder au niveau secondaire en 1970/71, nous présentons dans l'Annexe B, au tableau 3, la clientèle des 6e et 7e années en 1969/70. Ces données fournissent un ordre de grandeur permettant d'envisager l'accroissement de la clientèle scolaire des commissions scolaires régionales. La clientèle actuelle de la 7e année devrait, en gros, se retrouver normalement en Secondaire I. De plus, une certaine proportion des effectifs de la 6e année est également destinée aux classes de niveau secondaire dès l'année prochaine, en vertu de l'application progressive du règlement numéro 1 qui prévoit le passage au niveau secondaire des élèves de 6e année dont le rendement scolaire dépasse la moyenne.

---

(1) Voir: Ministère de la Santé, "Rapport Service de la démographie" 1964 et 1965.

C) Le personnel scolaire

1. Le personnel de cadre

Tableau I-2 Caractéristiques du personnel de cadre (1) au niveau élémentaire pour l'ensemble du Saguenay/Lac Saint-Jean 1967/68 et 1968/69

postes / caractéristiques	Directeurs	Adjoints	Autres	Personnel administratif	Totaux (région)
Effectifs 68/69	5	2	4	0	11
Effectifs 68/69	8	4	3	1	16
Moyenne d'âge 68/69	43.0	40.0	35.6	30.0	37.7
Moyenne d'années d'expérience 68/69	18.5	18.8	17.3	4.0	17.5

Les effectifs des cadres sont passés de 11 à 16 entre 1967/68 et 1968/69. La moyenne d'âge de ces cadres est de 37.7 années en 1968/69, cependant que leur moyenne d'expérience est de 17.5 années. Chez les directeurs et leurs adjoints, on compte six licences et deux baccalauréats.

---

(1) Cadres: directeurs de tous les services à l'exception des directeurs pédagogiques qui ont été considérés comme principaux.

12 manque.

Ces principaux ont une scolarité moyenne de 14.2 années et ont 42.8 ans en moyenne. Ils jouissent d'une expérience relativement importante dans leur fonction pour l'avoir exercée en moyenne 6.5 années et cela, après avoir enseigné pendant 16 ans environ.

C'est dans le territoire de Louis-Hémon que l'on trouve les principaux les plus âgés (53.1 ans), alors que ceux du territoire Du Saguenay accusent une moyenne d'âge plus basse que celle des autres (40.2 ans). Par ailleurs, ces mêmes principaux Du Saguenay comptent une expérience de travail dans leur poste actuel plus élevée que celle des principaux des autres territoires et leur moyenne d'expérience dans l'enseignement est la plus faible de la région. Compte tenu de ces données, il faut déduire que le critère de recrutement des principaux d'écoles pour le territoire Du Saguenay et du Lac Saint-Jean a été différent.

Les moyennes de scolarité des principaux sont à peu près les mêmes pour chacun des territoires, sauf pour celui de Lapointe où la scolarité n'est que de 13.6 années.

3. Le personnel enseignant

Tableau I-4 Caractéristiques du personnel enseignant selon les territoires des commissions scolaires régionales, 1967/68 et 1968/69

Territoires des C.S.R. / caractéristiques	Lac Saint-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	Total (région)
Effectifs 1967/68	445	665	520	677	2,307
Effectifs 1968/69	460	667	501	670	2,298
Moyenne d'âge 1968/69	28.9	30.4	29.0	28.6	29.3
Moyenne d'années d'expérience 1968/69	8.5	8.4	8.4	8.1	8.4

Pour l'ensemble de la région du Saguenay/Lac Saint-Jean et pour chacun des territoires des commissions scolaires régionales, on n'observe aucun accroissement sensible des effectifs entre 1967/68 et 1968/69.

Nous remarquons que pour l'année 1968/69, la moyenne d'âge est de 29.3 ans pour l'ensemble de la région; les moyennes observées pour chacun des territoires régionaux s'écartent très faiblement de la moyenne générale. La majorité des enseignants (93.9%) sont des femmes. Par ailleurs, 64.7% des enseignants ont un Brevet "B" et 23.1% un Brevet "C"; personne ne détient une licence (Voir Annexe "C", tableaux 5 et 6).

Tendances particulières

Un recoupement de ces caractéristiques avec les catégories suivantes: maternelle, premier "cycle" (1ère, 2e, 3e années) et deuxième "cycle" (4e, 5e, 6e, 7e années) (1), fait apparaître certaines tendances.

En premier lieu, la majorité des hommes ont tendance à enseigner au second "cycle". On observe aussi une relation directe entre, d'une part, le "cycle" et d'autre part, l'âge, l'expérience et la qualification. En d'autres mots, lorsqu'on enseigne dans une classe supérieure du niveau élémentaire, plus il est probable qu'on soit plus âgé, qu'on ait plus d'expérience et qu'on soit mieux qualifié. (Voir Annexe "C", tableau 6).

---

(1) Le terme "cycle" est ici employé pour désigner des divisions statistiques et ne répond pas à une structure pédagogique existante puisque, comme on le sait, c'est le régime de progrès continu qui prévaut au cours élémentaire.

4. Les autres professionnels (1)

Tableau I-5 Caractéristiques des autres professionnels selon le territoire des commissions scolaires régionales 1967/68 et 1968/69

territoire des C.S.R. / caractéristiques	Lac Saint-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	Total (région)
Effectifs 1967/68	1	5	2	0	8
Effectifs 1968/69	2	12	2	2	18
Moyenne d'âge 1968/69	27.0	33.7	39.0	36.0	34.0
Moyenne d'années d'expérience 1968/69	6.5	11.2	20.0	9.0	11.4

En 1967/68, on ne comptait que 8 personnes considérées comme professionnels non enseignants, alors qu'en 1968/69 on en comptait 18. Le territoire de Lapointe, à lui seul, en possède 12. Ce personnel, dont l'âge moyen est passé de 38.7 à 34 ans avec une expérience de 11.4 ans, est composé de femmes dans une proportion de 72.2%. (Voir Annexe "C", tableau 7).

---

(1) Le personnel professionnel non enseignant comprend les postes suivants: comptable, responsable de la comptabilité, avocat, conseiller financier, technicien en relations ouvrières, statisticien, analyste, conseiller en pédagogie, animateur pédagogique, membre de comité, conseiller d'association d'élèves, conseiller d'orientation, psycho-pédagogue, psychométricien, professeur d'information professionnelle, travailleur social, bibliothécaire, recherchiste, documentaliste, archiviste, spécialiste en technique audio-visuelle, cinémathécaire, discothécaire.

D) Financement

Etant donné l'importance minime du secteur privé au niveau de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire, nous présenterons ici une image basée sur des données statistiques spécifiques au secteur public (commissions scolaires locales). Précisons au départ que les documents consultés (1) pour cette étude ne nous ont pas toujours permis de présenter la situation financière avec toute la rigueur et l'exactitude désirées.

1. Dépenses

Les dépenses totales brutes (2) des commissions scolaires locales situées dans la région augmentent assez régulièrement; passant de $24,5 millions en 1966/67 à $26,3 millions en 1967/68 et à $29,4 millions en 1968/69.

---

(1) Etats financiers 1966/67, 1967/68, prévisions budgétaires 1968/69.

(2) Nous avons exclu de cette variable les dépenses de transfert qui concernent essentiellement les montants payés par les commissions scolaires locales aux commissions scolaires régionales sous forme de répartitions provisoires.

Tableau I-6 Répartition des dépenses totales brutes et salaires payés selon les territoires des C.S.R. pour les années 1966/67, 1967/68, 1968/69

Territoires des C.S.R. / Années	Montants	Dépenses				
		Lac Saint-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	Total (région)
1966/67	Montants en $ milliers	4,995	6,919	5,659	7,011	24,584
	%	20	28	23	29	100
1967/68	Montants en $ milliers	5,646	7,404	6,005	7,306	26,361
	%	21	28	23	28	100
1968/69	Montants en $ milliers	5,876	8,035	6,699	8,813	29,423
	%	20	27	23	30	100
		Salaires *				
1966/67	Montants en $ milliers	2,882	4,501	3,306	4,334	15,023
	%	19	30	22	29	100
1967/68	Montants en $ milliers	3,117	4,972	3,672	4,154	15,915
	%	20	31	23	26	100
1968/69	Montants en $ milliers	3,163	5,502	3,969	5,768	18,402
	%	17	30	22	31	100

* Ces salaires concernent l'ensemble du personnel à l'emploi des commissions scolaires locales

La proportion des dépenses de chacun des quatre territoires des commissions scolaires régionales ainsi d'ailleurs que celle des salaires versés, restent approximativement les mêmes pour les trois années considérées dans notre étude.

Graphique I-1 — Evolution des dépenses totales brutes et des salaires des commissions scolaires locales de la région

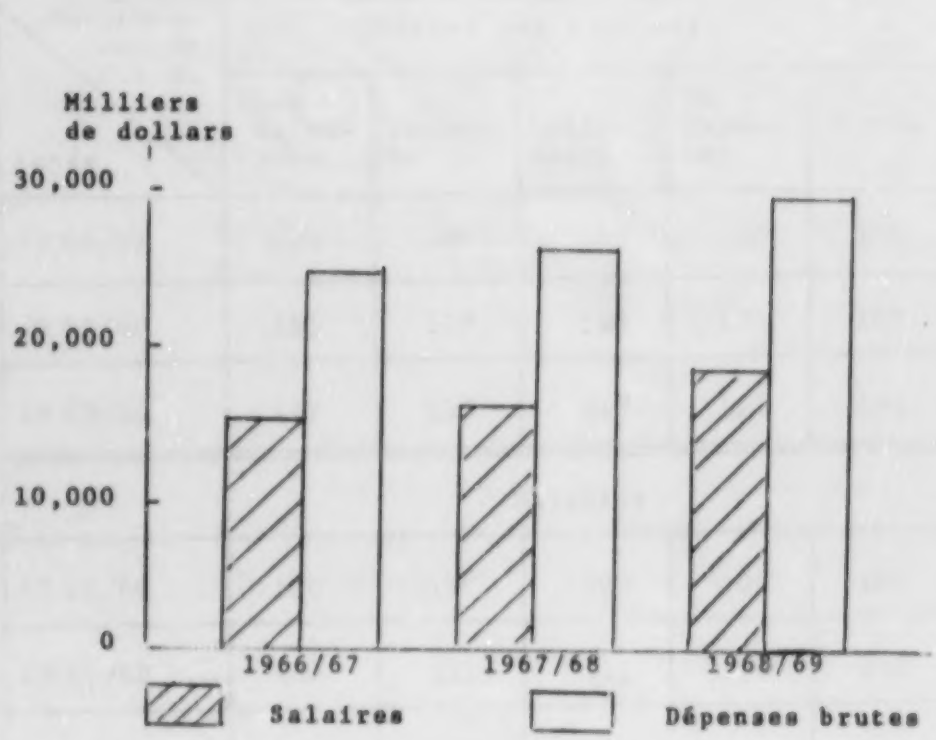

La croissance des traitements indiquée au tableau I-7, résultant principalement de l'application de nouvelles politiques salariales, explique en partie le rythme d'accroissement des dépenses puisque la masse globale des salaires distribués représente au niveau de la région 60% à 63% de la masse des dépenses, selon les années (Voir annexe "D", tableau 1).

Tableau I-7 Indices de croissance des dépenses totales brutes et des salaires des commissions scolaires locales selon le territoire des commissions scolaires régionales pour les années 1966/67, 1967/68, 1968/69 (*)

Territoires des C.S.R. / Année	Lac Saint-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	Total
	Indices des dépenses				
19 66/67	100	100	100	100	100
19 67/68	113	107	106	104	107
19 68/69	117	116	118	126	120
	Salaires				
19 66/67	100	100	100	100	100
19 67/68	108	111	111	96	110
19 68/69	110	122	120	133	123

(*) 1966/67 constitue l'année de base (indice: 100)

2. Revenus

Les revenus des commissions scolaires régionales étant étroitement liés aux revenus des commissions scolaires locales, nous n'établirons pas de distinction entre ces deux organismes pour l'étude de leurs revenus (1). Les commissions scolaires locales assument seules la responsabilité d'imposer la taxe foncière.

Dans le cadre des politiques de financement édictées par le ministère de l'Education en fonction d'un développement cohérent de l'éducation et d'une répartition équitable du fardeau fiscal, deux éléments composent les revenus d'imposition.

- Le revenu normalisé constitue l'effort fiscal normal qui doit être consenti par les commissions scolaires avant de recevoir une subvention d'équilibre budgétaire;

- Les revenus d'imposition supplémentaires constituent une taxe additionnelle destinée à financer les dépenses excédant les normes gouvernementales (2).

---

(1) Seules, l'imposition foncière et les subventions gouvernementales (subventions statutaires et subventions d'équilibre budgétaire) retiendront notre attention puisque ces revenus constituent la principale source de financement des commissions scolaires.

(2) Le Ministère n'ayant pas encore analysé et approuvé les états financiers des commissions scolaires situées dans cette région, le montant de ces revenus locaux supplémentaires n'a pu être déterminé.

Tableau I-8 Evolution procentuelle des principales sources de revenus des commissions scolaires locales et des commissions scolaires régionales pour les années 1966/67, 1967/68 et 1968/69

Revenus \ Années	1966/67	1967/68	1968/69
Imposition locale	27	24	22
Subventions gouvernementales	65	68	75
Autres revenus réels et potentiels	8	8	3
Total	100	100	100

N.B. Le mode de financement des déficits (1966/67, 1967/68) sera déterminé lors de l'analyse des états financiers

En règle générale, l'imposition locale représente un pourcentage de plus en plus faible des revenus des commissions scolaires. Cette tendance très significative est particulièrement nette dans le territoire de la commission scolaire régionale Louis-Hémon puisque les revenus de taxation n'y représentent que 11% de l'ensemble des revenus en 1968/69 (Voir annexe "D", tableau 2).

Tableau I-9 Indices de croissance de la taxation foncière normalisée et totale selon les territoires des commissions scolaires régionales pour les années 1966/67, 1967/68 et 1968/69 (*)

Taxation normalisée					
Années \ Territoires des CSR	Lac Saint-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	Total (région)
1966/67	100	100	100	100	100
1967/68	96	93	106	104	98
1968/69	104	98	111	109	104
Taxation totale					
1966/67	100	100	100	100	100
1967/68	97	107	113	110	106
1968/69	111	109	111	119	112

(*) 1966/67 constitue l'année de base (indice: 100)

Néanmoins, contraitement aux revenus normalisés qui ont peu varié au cours de la période étudiée, la croissance de l'imposition foncière totale a été plus soutenue (6% par année). Par conséquent, il y aurait lieu d'étudier les raisons précises qui provoquent, à des degrés divers dans les quatre territoires, un accroissement du fardeau fiscal local dû à certaines dépenses excédant celles permises en vertu des règles d'approbation des budgets.

E) Equipement

Il semble que seul un inventaire complet des écoles appartenant aux commissions scolaires locales aurait permis de présenter véritablement une image de l'infrastructure scolaire de la région. Malheureusement, le temps et le personnel mis à notre disposition n'ont pas permis d'obtenir les renseignements nécessaires à la présentation d'un tel inventaire.

A la lumière des documents consultés (1), il apparaît que les commissions scolaires locales n'utilisent qu'en partie les locaux dont elles sont propriétaires.

---

(1) Etats financiers 1966/67, 1967/68 et prévisions budgétaires 1968/69 des commissions scolaires régionales.

Tableau I-10 Distribution des locaux des commissions scolaires locales loués aux commissions scolaires régionales pour les années 1966/67, 1967/68 et 1968/69.

Territoires des CSR / Années	Lac Saint-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	Total (région)
1966/67	185	144	212	114	755
1967/68	192	163	292	97	744
1968/69	192	209	220	111	732

Ce tableau atteste le grand nombre des locaux appartenant aux commissions scolaires locales et loués aux régionales. L'ampleur du phénomène est telle que nous pouvons nous demander objectivement si tous les locaux des commissions scolaires locales seront utilisés à leur pleine capacité lorsque le programme d'implantation d'écoles secondaires polyvalentes aura été achevé et que la baisse du taux de natalité aura engendré une diminution de la clientèle au niveau élémentaire.

Tableau I-11 Distribution des projets d'aménagement au niveau élémentaire, par territoire de commissions scolaires régionales (1)

Territoires des C.S.R. / Projets	Lac Saint-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	Total (région)
Unités de constructions	2	6 ½	1	2	11 ½
Places-élèves	40	430	40	680	1,190
Capitalisation en $	73,500.	150,000.	3,000.	453,000.	679,500.
Nature des projets	Agrandissement + gymnase	Agrandissement + nouvelle construc.	Agrandissement	Nouvelles constructions	—

Le faible niveau d'investissement qui caractérise les quelques projets de construction ou d'agrandissement d'écoles élémentaires actuellement en voie de réalisation témoigne d'ailleurs de ce problème à moyen ou à court terme.

---

(1) Projets en date du 1er mai 1969.

CHAPITRE II

L'enseignement secondaire

Tous savent que, compte tenu du développement socio-économique de notre société, il n'est plus possible pour les jeunes de se satisfaire d'une scolarité de niveau élémentaire. L'école secondaire se doit alors de répondre à cette demande accrue d'éducation et cela, de deux façons: assurer, d'une part, une formation à caractère professionnel à ceux qui ne veulent ou ne peuvent poursuivre leurs études jusqu'au niveau post-secondaire et donner, d'autre part, une formation générale adéquate à tous ceux qui désirent continuer leurs études au-delà du niveau secondaire.

A) Programme

Comme dans le cas de l'école élémentaire, les programmes sont établis par le ministère de l'Education. Le règlement numéro 1 prévoit la réforme de l'enseignement au niveau secondaire par l'implantation progressive de la polyvalence. Avec l'établissement de l'école secondaire polyvalente, les cloisonnements entre les types des cours et les sections doivent disparaître pour laisser place à un programme combinant une formation secondaire de base et une formation professionnelle spécifique selon le choix de l'élève. Ce programme permet donc d'adapter l'enseignement aux aspirations de l'élève ainsi qu'à son rythme d'apprentissage, grâce à un système d'options graduées et de promotions par matière. L'école secondaire

polyvalente combine donc en un tout intégré l'enseignement général et l'enseignement professionnel.

L'enseignement secondaire général complet se termine en Secondaire V; les élèves se dirigent ensuite vers les institutions d'enseignement post-secondaire. Quant à l'enseignement professionnel, il est dispensé selon trois modalités:

1- l'enseignement professionnel court, où l'élève ne dépasse pas le niveau de Secondaire III. On prépare alors l'élève à exercer un métier semi-spécialisé, conformément à ses goûts et à ses aptitudes;

2- l'enseignement professionnel long, qui se termine en Secondaire IV ou V. L'élève y reçoit une formation générale conforme aux exigences des profils scolaires tels qu'établis par le Ministère et une formation professionnelle choisie selon ses goûts et ses aptitudes et conforme aux exigences du marché du travail;

3- l'enseignement professionnel spécial: les programmes de cet enseignement sont destinés au secteur de l'enfance inadaptée.

A titre transitoire, afin de permettre la réorientation des élèves qui n'ont pu bénéficier de la polyvalence et qui ont terminé leurs études dans l'une ou l'autre des sections de l'enseignement général, des cours de métiers intensifs sont organisés pour donner aux élèves qui le désirent une formation professionnelle à l'intérieur d'une période de temps minimale.

L'enquête déjà mentionnée au chapitre I (1) nous fait voir qu'en octobre 1969 il y avait dix écoles partiellement ou totalement polyvalentes dans la région du Saguenay/Lac Saint-Jean et que 38% de la clientèle bénéficiait du décloisonnement des sections.

B) Clientèle

Un examen de l'évolution de la clientèle du niveau secondaire depuis 1966/67 dénote une augmentation soutenue des effectifs dans toutes les commissions scolaires régionales de la région Saguenay/Lac Saint-Jean.

Tableau II.1 - Evolution de la clientèle scolaire de niveau secondaire par C.S.R. pour les années 1966/67 à 1969/70

Territoire du C.S.R. / années		Lac Saint-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	TOTAL (Région)
1966/67	N	5,313	7,721	5,654	7,996	26,684
	%	19.9	28.9	21.2	30.0	100.0
1967/68	N	6,121	8,235	6,376	9,765	30,497
	%	20.1	27.0	20.9	32.0	100.0
1968/69	N	6,747	8,920	6,855	10,068	32,590
	%	20.7	27.4	21.0	30.9	100.0
1969 70	N	7,098	9,595	7,441	11,137	35,271
	%	20.1	27.2	21.1	31.6	100.0

(1) Voir Prisme: "Rapport du sous-comité de l'inventaire de l'application du règlement numéro 1," novembre 1969

Cependant, il est à prévoir que cette hausse connaîtra un temps d'arrêt, et peut-être même une régression, vu la baisse du taux de natalité qui devrait se faire sentir à l'élémentaire autour des années 1970 et la stabilité relative déjà observée au niveau élémentaire.

Tableau II.2 - Répartition de la clientèle de l'enseignement secondaire par secteur d'enseignement et par C.S.R. pour les années 1968/69 et 1969/70

Années et type / Territoire du CSR		Lac Saint-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	TOTAL (Région)
1968/69	N	6230	7687	5925	8406	28,248
	% V	92.3	86.1	86.4	83.5	86.7
Général	% H	22.1	27.2	21.0	29.7	100.0
	N	517	1233	930	1662	4342
	% V	7.7	13.9	13.6	16.5	13.3
Professionnel	% H	11.9	29.1	21.4	38.3	100.0
	N	6747	8920	6855	10068	32,590
TOTAL	% V	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	% H	20.7	27.4	21.0	30.9	100.0

Années et secteurs / C.S.R.		Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Saguenay	TOTAL
1969/70	N	5915	8142	6185	9057	29,299
Général	% V	83.3	84.9	83.1	81.3	83.1
	% H	20.2	27.7	21.1	30.9	100.0
	N	1183	1453	1256	2080	5972
Professionnel	% V	16.7	15.1	16.9	18.7	16.7
	% H	19.8	24.3	21.0	34.9	100.0
	N	7098	9595	7441	11,137	35,271
TOTAL	% V	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	% H	20.1	27.2	21.1	31.6	100.0

Si l'on compare les clientèles selon les types d'enseignement pour les années 1968/69 et 1969/70, on constate qu'en 1968/69, les élèves inscrits au professionnel, donc qui ne se proposaient généralement pas d'acquérir une formation de niveau collégial, constituaient à peine 14% de la clientèle totale du niveau secondaire. On note cependant une légère hausse (3.4%) de la clientèle professionnelle par rapport à la clientèle totale en 1969/70. Les différences sont très peu marquées entre commissions scolaires régionales; notons cependant que, pour la régionale du Lac Saint-Jean, l'enseignement professionnel qui, en 1968/69, ne regroupait que 7.7% des élèves, en compte maintenant 16.7%, soit une augmentation de 9.0%. Enfin le tableau 8 de l'annexe "B" nous révèle que 3,590 élèves inscrits au secteur professionnel en 1969/70 vont probablement déboucher sur le marché du travail dès la fin de la présente année scolaire.

Quant aux élèves qui peuvent accéder aux études collégiales l'année prochaine, le tableau suivant nous permet d'en évaluer le nombre et de le comparer avec la promotion équivalente de secondaire V en 1968/69.

Il n'y a pas de grandes variations dans les effectifs globaux entre les deux années; à peu près 3,200 étudiants sont en mesure d'accéder aux études collégiales. On remarque cependant, dans les C.S.R. du Saguenay et du Lac Saint-Jean, une diminution de la clientèle de ce niveau tandis que la C.S.R. Lapointe connaît une situation

Tableau II.3 - Elèves de secondaire V général pour 1968/69 et 1969/70, par territoire de C.S.R.

Années / Territoires des CSR	1968/69	1969/70	Différences entre 1969 et 1970
C.S.R. Lac Saint-Jean	1,084	963	- 121
C.S.R. Lapointe	701	713	+ 12
C.S.R. Louis-Hémon	531	744	+ 213
C.S.R. Du Saguenay	912	779	- 133
TOTAL	3,228	3,199	- 29

assez stable pour les deux années. C'est dans la C.S.R. Louis-Hémon que l'on observe une augmentation marquée des effectifs scolaires pouvant accéder au niveau collégial.

C. Personnel scolaire

1. Personnel de cadre

Tableau II.4 - Caractéristiques du personnel de cadre selon les commissions scolaires régionales 1968/69

Territoires des C.S.R. / Caractéristiques	Lac Saint-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	du Saguenay	Total (Région)
Effectifs	28	16	10	25	79
Moyenne d'âge	33	33	34	37	34
Moyenne d'années d'expérience	11.0	12.9	13.2	13.7	12.5

Les cadres (Voir annexe "C", tableaux 16 et 17) sont engagés généralement sur une base de temps complet. La majorité (75.0%) sont de sexe masculin; cependant on enregistre une proportion nettement plus élevée (40.0%) de cadres féminins à l'intérieur de la C.S.R. Louis-Hémon. En outre, 1.9% des cadres détiennent un diplôme d'un niveau égal ou supérieur au Brevet "A" (Voir annexe "C" Tableau 18). L'âge du personnel de cadre nous semble relativement bas, compte tenu de leurs années d'expérience dans le milieu d'enseignement.

2. Les principaux d'écoles

Au niveau secondaire, nous avons recensé quarante-trois (43) principaux, dont sept (7) dans la commission scolaire régionale Louis-Hémon, douze (12)

dans celle du Saguenay, seize (16) dans celle de Lapointe et huit (8) dans celle du Lac Saint-Jean.

Tableau II.5 - Principales caractéristiques des principaux d'écoles au niveau secondaire pour l'année 1968/69 (1)

caractéristiques principales \ Territoire de C.S.R.		Lac Saint Jean	Lapointe	Louis-Hémon	du Saguenay	TOTAL (Région)
âge (2)	moyenne	47.2	40.0	41.6	46.8	43.6
expérience comme (3) principal	moyenne	2.0	4.3	4.9	2.2	3.5
expérience comme enseignant	moyenne	23.7	13.5	14.0	22.7	18.1
scolarité	moyenne	15.5	15.8	16.0	15.8	15.8
Nombre de principaux		8	16	7	12	43

(1) En nombres moyens d'années.

(2) L'âge est égal à six (6) ans plus la somme des années de scolarité, d'expérience comme principal et d'expérience comme enseignant.

(3) L'expérience comme principal comprend l'expérience comme principal-adjoint.

Les principaux d'écoles de niveau secondaire sont âgés en moyenne de 43.6 ans. On note chez eux une faible expérience dans leurs fonctions actuelles. Par ailleurs, ils ont oeuvré pendant plusieurs années dans le monde de l'enseignement. Leur scolarité moyenne est de 15.8 années. C'est dans la régionale du Lac Saint-Jean que les principaux sont les plus âgés, qu'ils ont le plus d'expérience dans l'enseignement et le moins d'expérience dans leur poste actuel. Les principaux qui ont le plus d'expérience dans leurs présentes fonctions sont en même temps ceux qui ont le moins d'expérience dans l'enseignement.

3- Le personnel enseignant

Tableau II.6 - Caractéristiques du personnel enseignant selon les commissions scolaires régionales 1967/68 et 1968/69

Caractéristiques \ Territoire de C.S.R.		Lac Saint-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	du Saguenay	Total (région)
Effectifs	1967/68	294	479	379	547	1,699
Effectifs	1968/69	354	561	378	681	1,974
Moyenne d'âge	1968/69	30.8	31.1	29.0	32.2	30.6
Moyenne d'années d'expérience	68 69	7.2	7.5	7.2	7.8	7.5

En 1967/68, 1,699 professeurs enseignaient au secondaire dans la région du Saguenay/Lac Saint-Jean. En 1968/69, on enregistre une augmentation de 16.2% des effectifs: la commission scolaire régionale du Saguenay marque un accroissement de 24.5%; celle de Louis-Hémon demeure stable, alors que les C.S.R. Lac Saint-Jean et Lapointe ont respectivement accru leurs effectifs de 20.0% et de 17.3%. On note que tous les professeurs sont âgés en moyenne de 30.6 ans et possèdent environ 7.5 années d'expérience.

En 1968/69, la proportion des professeurs détenant au moins un brevet "A" n'a pas varié par rapport à 1967/68; elle s'est maintenue à 42% (voir annexe "C", tableau 15). Par ailleurs, la proportion des enseignants ayant un brevet "B" est passée de 28.8% à 23.8%, alors que celle des professeurs détenant des diplômes "autres" est passée de 21.7% à 26.4%. Il n'y a que 4.5% des professeurs du niveau secondaire à ne détenir qu'un brevet "C".

On observe des caractéristiques différentes chez les maîtres selon qu'ils enseignent dans les classes du premier cycle ou du second cycle. Des 997 maîtres affectés au premier cycle, il y en a autant du sexe masculin que féminin, alors que 73.3% des 695 enseignants du second cycle sont du sexe masculin. Le tableau 14 en annexe "C" indique aussi que les professeurs du second cycle sont un peu plus qualifiés, plus âgés et plus expérimentés que les premiers. Nous constatons aussi que tous les diplômes "divers" se retrouvent au deuxième cycle du secondaire, ce qui nous permet de croire qu'il s'agit d'enseignants dans le secteur professionnel.

4. Les autres professionnels

Nous ne savons pas de façon précise quels sont les services offerts au niveau secondaire pour chacune des commissions scolaires régionales. Cependant, des 75 professionnels dénombrés, 68.7% détiennent un diplôme universitaire et 22.7% ont un Brevet "A" ou "B". Ces professionnels sont relativement jeunes; ils sont en moyenne âgés de 32.2 ans.

Tableau II.7 - Caractéristiques des autres professionnels selon les commissions scolaires régionales 1968/69

Caractéristiques \ Territoire de C.S.R.	Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	du Saguenay	Total (Région)
Effectifs (1968-1969)	19	19	7	30	75
Moyenne d'âge	39.7	32.0	34.0	37.0	32.2
Moyenne d'années d'expérience	8.4	7.0	9.6	10.2	8.9
Licence	26.3%	36.8%	28.6%	13.3%	24.0%
Baccalauréat	47.4%	31.6%	14.3%	63.3%	44.7%
Brevet A	10.5%	10.5%	28.6%	00.0	8.0%
Brevet B	10.5%	21.1%	14.3%	13.3%	14.7%

Quantitativement, les services professionnels semblent organisés. Pour une raison qu'il nous est impossible de déterminer ici, le nombre de professionnels dans la commission scolaire régionale Louis-Hémon est nettement inférieur à celui des autres régionales. Il serait souhaitable de faire une analyse plus poussée pour évaluer, d'une part, le rapport professionnels/élèves et, d'autre part, la qualité des services offerts compte tenu de ce rapport, afin d'en arriver à une véritable planification régionale des services éducatifs complémentaires.

D) Financement

Seules les données financières propres aux commissions scolaires régionales retiendront notre attention ici, puisque la plupart des autres institutions situées dans la région s'y sont intégrées (1) ou ont conclu des contrats d'association (2) avec elles.

Ces phénomènes d'intégration et d'association expliquent d'ailleurs en partie la croissance soutenue des dépenses totales brutes des C.S.R. au cours de la période étudiée.

(1) Ecole moyenne d'agriculture
Ecole des Arts et Métiers de Port-Alfred
Ecole des Arts et Métiers d'Alma
Institut de technologie de Chicoutimi
Institut de technologie de Jonquière

(2) Petit séminaire de Chicoutimi (la partie du niveau secondaire)
Juvénat de Desbiens
Séminaire de St-Jérôme

Graphique II.1 - Evolution des dépenses totales brutes et des salaires des C.S.R. de la région

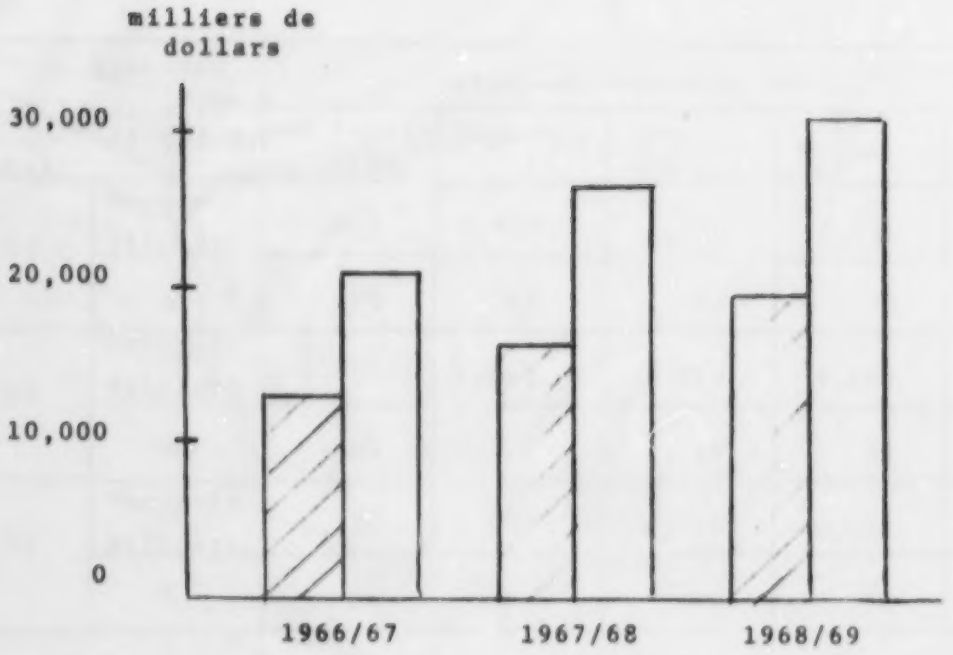

Le rythme d'augmentation de la massa salariale distribuée constitue un autre facteur d'accroissement des dépenses puisque les traitements versés représentent en moyenne de 62 à 63% des dépenses totales brutes (voir annexe "D", tableau 3).

Tableau II.8 - Répartition des dépenses brutes et des salaires payés pour chacune des C.S.R. pour les années 1966/67, 1967/68 et 1968/69

Territoire de C.S.R. / Montants — Années		Total des dépenses brutes				
		Lac Saint-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	Total (Région)
1966/67	Montants en milliers	4,191	5,936	4,532	6,371	21,030
	%	20	28	22	30	100
1967/68	Montants en milliers	5,456	6,943	5,980	8,324	26,703
	%	21	26	22	31	100
1968/69	Montants en milliers	6,536	7,883	6,740	9,814	30,973
	%	21	25	22	32	100
		Total des Salaires				
1966/67	Montants en milliers	2,711	3,631	2,842	4,115	13,299
	%	20	27	22	31	100
1967/68	Montants en milliers	3,347	4,410	3,506	5,334	16,597
	%	20	27	21	32	100
1968/69	Montants en milliers	4,116	5,133	4,037	6,362	19,648
	%	21	26	21	32	100

Tableau II.9 - Indices de croissance des dépenses totales brutes et des salaires payés pour chacune des C.S.R. pour les années 1966/67, 1967/68 et 1968/69 (*)

Montants / Territoire de C.S.R. / Années	Lac Saint Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	Total (Région)
	Total des Dépenses brutes				
1966/67	100	100	100	100	100
1967/68	130	117	132	131	127
1968/69	156	133	149	154	147
	Total des Salaires				
1966/67	100	100	100	100	100
1967/68	124	122	123	130	125
1968/69	152	141	142	155	148

(*) 1966/67 constitue l'année de base (indice: 100).

Les subventions gouvernementales versées (1) au cours de la période envisagée augmentent de façon substantielle; leur rythme d'accroissement soutenu, résultant en premier lieu de la stagnation relative des

(1) Les subventions statutaires sont versées directement aux commissions scolaires régionales à la différence des subventions d'équilibre budgétaire payées au C.S.L. qui doivent financer en totalité les dépenses totales nettes des C.S.R. (Répartitions provisoires; Statuts refondus 1964, chap. 235, art. 48 à 492).

revenus d'imposition foncière perçus par les C.S.L., semble être en corrélation étroite avec l'accroissement rapide des dépenses totales brutes des C.S.R.

Tableau II.10 - Croissance des subventions gouvernementales versées aux C.S.L. et C.S.R. pour les années 1966/67, 1967/68 et 1968/69 (*)

Territoire de C.S.R. / Années	Lac Saint-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	TOTAL (Région)
1966/67	100	100	100	100	100
1967/68	125	118	121	124	122
1968/69	166	178	141	173	163

L'approbation définitive des états financiers des commissions scolaires pour les trois (3) années étudiées nous aurait permis de mesurer avec précision l'ampleur de ce phénomène; cependant, l'étude sommaire de l'évolution des revenus des commissions scolaires (voir chap. I, tableau I.8) nous laisse déjà entrevoir l'accroissement important de la participation financière gouvernementale aux dépenses d'éducation pour les niveaux élémentaire et secondaire.

E) Equipement

Le nombre d'écoles appartenant aux commissions scolaires régionales et le nombre de places disponibles ne suffisent pas à satisfaire les besoins sans cesse croissants au niveau secondaire.

Les quatre commissions scolaires régionales situées dans la région ne disposaient, au 1er mai 1969, que de huit écoles d'une capacité de 8,750 places-élèves, alors que leurs besoins se chiffraient à 32,590 places-élèves pour la même année. Aussi se sont-elles trouvé dans l'obligation de louer de nombreux locaux, aussi bien ceux des commissions scolaires locales situées dans leur territoire que ceux des institutions privées, afin de pouvoir satisfaire leurs besoins.

Le programme d'implantation d'écoles secondaires polyvalentes, dont on pourra consulter les grandes lignes sur le cartogramme ci-après, prévoit l'agrandissement de huit (8) écoles existantes et la construction de sept (7) nouvelles écoles, permettant, le programme une fois achevé, de porter le nombre de places-élèves à 27,400. Ces projets représentent des investissements considérables de $56 millions environ.

CARTOGRAMME

SAGUENAY—LAC SAINT-JEAN

AMÉNAGEMENT (SECONDAIRE)

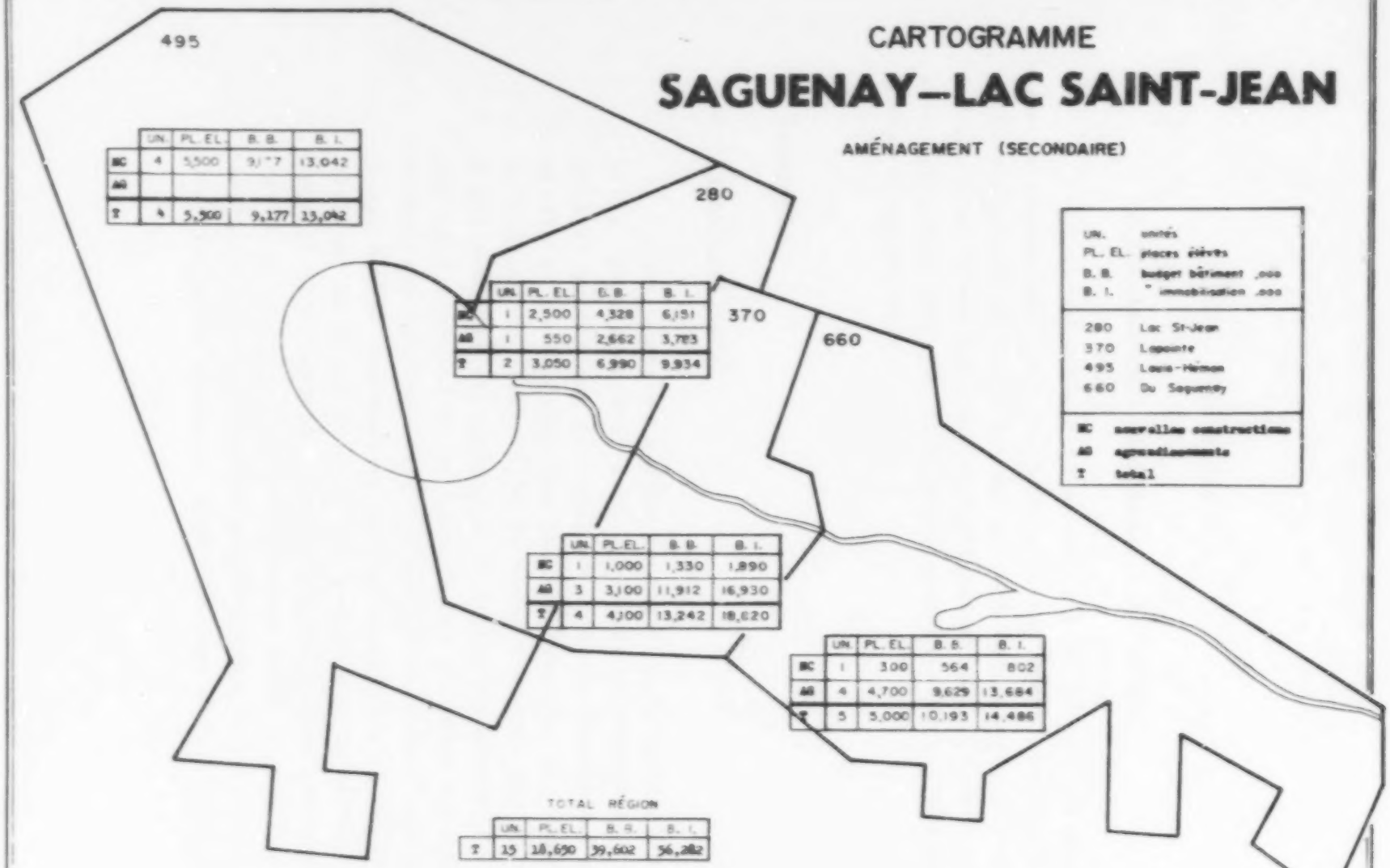

	UN.	PL. EL.	B. B.	B. I.
NC	4	5,500	9,177	13,042
AG				
T	4	5,500	9,177	13,042

	UN.	PL. EL.	B. B.	B. I.
NC	1	2,500	4,328	6,151
AG	1	550	2,662	3,783
T	2	3,050	6,990	9,934

	UN.	PL. EL.	B. B.	B. I.
NC	1	1,000	1,330	1,890
AG	3	3,100	11,912	16,930
T	4	4,100	13,242	18,820

	UN.	PL. EL.	B. B.	B. I.
NC	1	300	564	802
AG	4	4,700	9,629	13,684
T	5	5,000	10,193	14,486

TOTAL RÉGION

	UN.	PL. EL.	B. B.	B. I.
T	15	18,650	39,602	56,282

UN.	unités
PL. EL.	places élèves
B. B.	budget bâtiment ,000
B. I.	" immobilisation ,000
280	Lac St-Jean
370	Lapointe
495	Louis-Hémon
660	Du Saguenay
NC	nouvelles constructions
AG	agrandissements
T	total

CHAPITRE III

L'enseignement collégial et supérieur

L'enseignement de niveau collégial est dispensé dans la région par deux collèges d'enseignement général et professionnel (C.E.G.E.P.) l'un situé à Chicoutimi, l'autre à Jonquière. L'enseignement universitaire est dispensé depuis septembre 1969 par la constituante de l'Université du Québec à Chicoutimi.

A) Programme

1- Niveau collégial

Tout comme au niveau secondaire, la polyvalence et le décloisonnement sont appliqués au niveau collégial et permettent la combinaison de la formation générale et de la formation professionnelle. On estime qu'environ un tiers (1/3) du temps d'études est affecté à des matières obligatoires de formation générale et les deux tiers (2/3) du temps à des matières facultatives. Ces matières facultatives conduisent d'une part à des études universitaires par un système de concentrations de matières ou à une entrée sur le marché du travail par l'enseignement d'une spécialité professionnelle. Au niveau de l'enseignement général, les familles de cours sont déterminées par les profils scolaires établis après études et consultations par le Ministère.

Tableau III.1 - Spécialités de niveau collégial offertes par les deux C.E.G.E.P. de la région pour l'année scolaire 1968/69

	Chicoutimi	Jonquière
Techniques biologiques		
Techniques de laboratoire médical	x	
Techniques infirmières	x	x
Techniques physiques		
Analyse chimique		x
Procédé chimique		x
Aménagement forestier	x	
Exploitation forestière	x	
Transformation forestière	x	
Techniques du génie civil	x	
Techniques du génie mécanique (production)		x
Techniques du génie mécanique (dessin)		x
Techniques du génie mécanique (outillage)		x
Electrodynamique	x	x
Electronique	x	x
Instrumentation et contrôle (électronique)	x	x
Télécommunication	x	
Mécanique industrielle (outillage)		x
Mécanique industrielle (production)		x
Techniques du génie mécanique (thermique)		x
Techniques du génie mécanique (bâtiment)		x
Pilotage	x	
Techniques humaines		
Alimentation	x	
Assistance sociale		x
Rééducation en institution		x
Techniques journalistiques		x
Bibliotechnique		x
Techniques administratives: Informatique	x	x

Au Saguenay/Lac Saint-Jean les deux C.E.G.E.P.dispensent l'enseignement des familles de cours suivantes: sciences appliquées, sciences humaines, sciences de l'administration, arts - lettres. Au niveau de l'enseignement professionnel, des 55 spécialités professionnelles possibles, 25 sont dispensées par les deux C.E.G.E.P.de la région. Le C.E.G.E.P. de Chicoutimi en offre 12 et celui de Jonquière 18, ces deux collèges offrant 5 spécialités communes. (voir Tableau III.1).

2- Niveau universitaire

En 1969/70, une université constituante de l'Université du Québec fut formée à Chicoutimi, principalement à partir des institutions déjà existantes soit l'Ecole de Génie, l'Ecole de Commerce, le Centre de Formation des Maîtres et le grand Séminaire de Chicoutimi. Au niveau des programmes, le décloisonnement des facultés a été effectué et les programmes ont été construits sur le principe des modules groupés en familles de matières. Pour l'année scolaire 1969/70, l'Université du Québec à Chicoutimi offre tous les cours du premier cycle dans les familles des sciences religieuses et des sciences de l'éducation. En règle générale, dans les autres familles, seules les deux premières années sont offertes. Le programme complet du premier cycle conduit soit à un baccalauréat spécialisé si le programme (ou "module") de l'étudiant est centré sur une seule discipline, soit à un baccalauréat général si l'étudiant choisit deux disciplines. Au niveau

du deuxième cycle, c'est-à-dire celui de la licence ou de la maîtrise, le programme de médecine comprend l'enseignement des deux dernières années et en sciences religieuses on offre la dernière année du cours de quatre ans.

Enfin des programmes spéciaux de transition ont été prévus pour l'année 1969/70 à l'intention des étudiants déjà engagés dans un programme d'études de l'une ou l'autre des institutions dont la fusion a donné naissance à l'Université du Québec à Chicoutimi. Ces programmes spéciaux tiennent compte du niveau d'études atteint par chaque étudiant.

B) Clientèle

1- Niveau collégial

Pour les années 1968/69 et 1969/70, on constate une hausse des effectifs scolaires inscrits au niveau collégial, ces effectifs pour les deux C.E.G.E.P. passent de 3,267 en 1968/69 à 3,922 en 1969/70. On constate une hausse des inscriptions au niveau de l'enseignement professionnel, qui sont passées de 49.2% des effectifs inscrits en 1968/69 à 58.7% en 1969/70. Le secteur professionnel est davantage fréquenté au C.E.G.E.P. de Jonquière. Cette situation peut s'expliquer du fait que Jonquière offre plus de spécialités (18 comparativement à 12 pour celui de Chicoutimi).

Tableau III.2 - Effectifs des étudiants des C.E.G.E.P. par orientation pour les années 1968/69 et 1969/70

Année / C.E.G.E.P. / Orientation		1968/69			1969/70		
		CEGEP Chicoutimi	CEGEP Jonquière	TOTAL	CEGEP Chicoutimi	CEGEP Jonquière	TOTAL
Général	N	1002	658	1660	943	678	1621
	%V	60.3	40.8	50.8	47.5	35.0	41.3
	%H	60.3	39.7	100.0	58.2	41.8	100.0
Professionnel	N	658	949	1607	1044	1257	2301
	%V	39.7	59.1	49.2	52.5	65.0	58.7
	%H	40.9	59.1	100.0	45.4	54.6	100.0
TOTAL	N	1660	1607	3267	1987	1935	3922
	%V	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	%H	50.8	49.2	100.0	50.7	49.3	100.0

2- Niveau universitaire

Pour l'année scolaire 1969/70, 1,356 étudiants réguliers se sont inscrits à l'Université du Québec. De ce nombre, 713 sont engagés dans des études à temps plein et 643 dans des études à temps partiel. On observe que pour l'ensemble des étudiants, c'est la famille des sciences de l'éducation qui englobe la majeure partie de cette clientèle avec un effectif de 806; viennent ensuite les sciences appliquées avec 173 étudiants. La majorité des étudiants à temps partiel sont inscrits dans la famille des sciences de l'éducation (85.2%), alors que les étudiants à temps plein ont choisi cette famille dans 36.2% des cas et celle des sciences appliquées dans 24.1% des cas (voir Tableau III.3).

Tableau III.3 - Effectifs étudiants par famille de matières pour l'Université du Québec à Chicoutimi en 1969/70

Familles de matières		Etudiants réguliers à temps plein	Etudiants réguliers à temps partiel	Total
Sciences appliquées	N	172	1	173
	%V	24.1	0.2	12.8
	%H	99.4	0.6	100.0
Sciences pures	N	65	12	77
	%V	9.1	1.9	5.7
	%H	84.4	15.6	100.0
Sciences de l'administration	N	91	45	136
	%V	12.8	7.0	10.0
	%H	66.9	33.1	100.0
Sciences de l'éducation	N	258	548	806
	%V	36.2	85.2	59.4
	%H	32.0	68.0	100.0
Sciences humaines	N	87	17	104
	%V	12.2	2.6	7.7
	%H	92.5	7.5	100.0
Sciences religieuses	N	40	20	60
	%V	5.6	3.1	4.4
	%H	66.6	33.4	100.0
TOTAL	N	713	643	1356
	%V	100.0	100.0	100.0
	%H	52.6	47.5	100.0

C) Le personnel

Il nous a été impossible d'obtenir des données comparables au sujet du personnel pour les deux C.E.G.E.P. de la région du Saguenay/Lac Saint-Jean. Aussi nous contenterons-nous d'en présenter une description sommaire.

1- C.E.G.E.P. DE JONQUIERE 1968/69

Le personnel de cadre

En 1968/69, 10 personnes occupent à temps complet les postes de direction. Quatre de ces cadres détiennent une licence, trois un baccalauréat, alors que trois autres détiennent un diplôme non-identifié. Ils sont âgés en moyenne de 36 ans; six d'entre eux ont entre 3 et 9 années d'expérience dans le milieu de l'enseignement.

Le personnel enseignant

L'âge moyen des 116 professeurs est de 29 ans; ils sont en majorité de sexe masculin (93.1%). Parmi ce personnel, 4.3% détiennent un doctorat, 31.9% une licence, 33.6% un baccalauréat et 30.2% un diplôme non-identifié. La majeure partie de ce personnel travaille à temps complet (95.7%). Enfin, l'expérience moyenne du corps professoral est d'environ 4 années.

2- C.E.G.E.P. DE CHICOUTIMI 1967/68

Le personnel de cadre

L'âge moyen du personnel de cadre se situait à environ 34 ans en 1967/68. Six de ces quinze administrateurs détenaient un diplôme universitaire.

Le personnel enseignant

Le corps professoral comprenait 94 membres dont 84% étaient de sexe masculin. Leur âge moyen était de 31 ans. La majorité de ces enseignants, soit 62%, détenaient un diplôme universitaire. Plus particulièrement, 6.4% avaient un doctorat, 24.5% une licence et 29.8% un baccalauréat. Une proportion de 74.5% avaient au moins 10 années d'expérience dans l'enseignement et 67.0% d'entre eux travaillaient à temps complet.

D) Financement

1- Niveau collégial

Le tableau suivant indique le montant des dépenses et le coût moyen par élève pour chacun des deux C.E.G.E.P. On constate que le coût moyen à Chicoutimi est supérieur au coût moyen à Jonquière.

Tableau III.4 - Répartition des dépenses (*) selon l'institution et l'année

Année	Institutions	Chicoutimi	Jonquière	Total
1967/68	Montants en $ milliers	1,767	1,444	3,211
	%	55	45	100
	Coût par élève $	1,240	1,102	1,174
1968/69	Montants en $ milliers	1,512	2,186	4,798
	%	54	46	100
	Coût par élève $	1,411	1,286	1,332

* Les dépenses concernant les services auxiliaires sont exclues des données présentées dans ce tableau

Comparativement à celui de Jonquière, le C.E.G.E.P. de Chicoutimi consacre une part plus importante de son budget à l'équipement et au service de la dette. L'augmentation de ces dépenses spécifiques explique partiellement la légère supériorité du coût par élève du collège de Chicoutimi si on le compare à celui du collège de Jonquière.

2- Niveau universitaire

Au niveau supérieur, la création récente de l'Université du Québec à Chicoutimi constitue à certains égards un événement important. La situati financière des institutions intégrées n'a pas été étudiée, car le geste posé par le ministère de l'Education permet, dans une certaine mesure, de rompre définitivement avec le passé.

Le budget de l'Université, d'un montant de $2,4 millions, ayant été approuvé dernièrement, seules les considérations suivantes retiendront notre attent'on.(1)

a) En 1969/70, le coût moyen par étudiant, est de $2,600.; les dépenses d'enseignement représentent environ 62% de ce coût.

b) Les revenus locaux (frais de scolarité, services aux étudiants, droits d'affiliation) représentent environ 19% du coût, soit $488. par étudiant. Les subventions d'équilibre budgétaire versées par le gouvernement représentent, pour cette institution, la source majeure de financement.

E) Equipement

Contrairement au C.E.G.E.P. de Jonquière qui utilise des locaux lui appartenant, celui de Chicoutimi

---

(1) Renseignements fournis par M. Jean Coutu, contrôleur et directeur du personnel du 1er Université du Québec à Chicoutimi.

dispose de locaux loués du Séminaire. Au niveau supérieur, l'Université du Québec à Chicoutimi n'est propriétaire d'aucun immeuble; les locaux dont elle dispose en 1969/70 sont dispersés en cinq endroits différents. L'administration générale et l'administration pédagogique sont respectivement situées dans les édifices qui étaient anciennement à l'Orphelinat de l'Immaculée et au Séminaire de Chicoutimi. Les différents locaux (salles de cours, laboratoires, bibliothèques) sont disséminés dans les édifices appartenant au petit Séminaire, au Grand Séminaire, à l'Orphelinat, au C.E.G.E.P. de Jonquière et à la commission scolaire régionale Du Saguenay (Institut de technologie).

CHAPITRE IV

L'éducation permanente

Les services d'éducation permanente mis en place aux niveaux secondaire et collégial ont pour double objectif d'assurer d'une part une formation polyvalente qui réponde aux exigences de la mobilité occupationnelle et d'autre part une formation socio-culturelle qui favorise l'adaptation et la créativité dans des conditions de changement social.

A) L'enseignement

La grande majorité des inscriptions des adultes se situe actuellement au niveau secondaire; l'éducation permanente y offre des cours qui se distribuent en trois catégories.

a) Les cours de "pré-emploi" ou de récupération scolaire visent à fournir aux intéressés une formation scolaire de niveau secondaire suffisante pour permettre leur inscription à un cours de formation professionnelle.

b) Les cours de formation professionnelle visent à la préparation immédiate à une fonction de travail dans une branche quelconque de l'activité sociale ou économique.

c) Les cours d'éducation populaire sont destinés à tous les adultes qui désirent développer les habiletés et les connaissances nécessaires pour mieux remplir leurs rôles de parents, d'époux et de citoyens actifs, et pour occuper leurs loisirs d'une manière plus créatrice.

Les cours de récupération scolaire et de formation professionnelle peuvent être suivis à temps partiel ou à temps complet. Pour la formation à temps complet, les adultes sans emploi bénéficient d'allocations de formation prévues par la loi.

B) Clientèle

1. Niveau secondaire

La clientèle inscrite au niveau secondaire est composée d'adultes de tous âges et de formations hétérogènes. Si l'on compare la répartition de la clientèle pour les années 1967/68 et 1968/69, selon les différents types de cours offerts, on constate qu'en 1967/68 la majorité (50.5%) était inscrite aux cours de culture populaire et qu'en 1968/69 cette majorité (50.2%) se retrouve au plan des cours de récupération scolaire. Ce changement ne s'explique cependant pas par une augmentation sensible de la clientèle des cours de récupération scolaire mais par une diminution notable de la clientèle des cours de culture populaire. Cette dernière diminution entraîne une baisse de la clientèle totale observée entre 1967/68 et 1968/69. Il semble qu'une des causes de la diminution de la clientèle aux cours de culture populaire réside dans la compression progressive du budget approuvé du Ministère pour des cours de ce type.

Tableau IV-1 Clientèle de l'éducation permanente au niveau secondaire en 1967/68 et 1968/69

1967/68

Territoires des CSR / Secteurs		Lac Saint-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	Total (région)
Récupération scolaire	N	1750	1902	2451	1491	7594
	%V	33.2	47.3	39.3	27.0	36.1
	%H	23.0	25.0	32.4	19.6	100.0
Formation professionnelle	N	572	531	362	1350	2815
	%V	10.9	13.2	5.8	24.4	13.4
	%H	20.2	18.9	12.9	48.0	100.0
Culture populaire	N	2942	1586	3423	2687	10638
	%V	55.9	39.5	54.9	48.6	50.5
	%H	27.7	15.0	32.1	25.2	100.0
Total	N	5264	4019	6236	5528	21047
	%V	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	%H	25.0	19.1	29.6	26.3	100.0

1968/69

Récupération scolaire	N	1881	2020	2447	2136	8484
	%V	46.1	52.5	50.5	52.0	50.2
	%H	22.2	23.8	28.8	25.2	100.0
Formation professionnelle	N	728	629	539	543	2439
	%V	17.8	16.3	11.1	13.2	14.5
	%H	29.8	25.8	22.1	22.3	100.0
Culture populaire	N	1471	1200	1856	1431	5958
	%V	36.1	31.2	38.4	34.8	35.3
	%H	24.7	20.1	31.2	24.0	100.0
Total	N	4080	3849	4842	4110	16881
	%V	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	%H	24.2	22.8	28.7	24.3	100.0

2. Niveaux collégial et universitaire

Des cours sont offerts également aux niveaux collégial et universitaire; pour l'année 1968/69, on dénombre 2,262 élèves de niveau collégial et 892 étudiants de niveau universitaire.

C) Financement

1. Niveau secondaire

Les coûts des cours pour adultes dispensés par les commissions scolaires régionales sont financés principalement au moyen de subventions versées par le gouvernement du Québec dans le cadre des ententes fédérales-provinciales. Notons toutefois que les allocations aux adultes sans emploi fréquentant les cours de récupération scolaire ou de formation professionnelle, leur sont directement versées par le gouvernement fédéral.

Tableau IV-2 Distribution des subventions gouvernementales (1) aux commissions scolaires régionales selon les années 1966/67, 1967/68 et 1968/69.

Années \ Territoires des CSR		Lac Saint-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	Total (région)
1966/67	Montants en $ milliers	64	68	100	91	324
	%	20	21	31	28	100
1967/68	Montants en $ milliers	217	261	355	305	1138
	%	19	23	31	27	100
1968/69	Montants en $ milliers	434	440	560	647	2081
	%	21	21	27	31	100

La croissance des sommes mises à la disposition des commissions scolaires régionales est d'autant plus importante que le niveau des dépenses affectées à l'éducation permanente était relativement faible en 1966/67.

---

(1) Les salaires des directeurs à l'éducation permanente sont inclus dans ces montants.

2. Niveau collégial

Au niveau collégial, les montants affectés à l'éducation permanente pour les deux institutions situées dans la région sont peu élevés.

Tableau IV-3 Distribution des dépenses selon les années et les institutions en 1967/68 et en 1968/69

Année \ Institutions		Chicoutimi	Jonquière	Total
1967/68	Montants en $ milliers	45	21	66
	%	68	32	100
1968/69	Montants en $ milliers	95	88	183
	%	52	48	100

Contrairement à la situation qui prévaut au niveau secondaire, les subventions gouvernementales représentent une source de financement mineure. En effet, seulement 19% des dépenses effectuées par les deux C.E.G.E.P. de Chicoutimi et Jonquière ont été financées par des subventions.

D) Equipement

Les locaux affectés à l'éducation permanente sont les mêmes que ceux dont disposent les quatre commissions scolaires régionales, les deux C.E.G.E.P. et l'Université pour dispenser l'enseignement régulier.

E) Tévec

Le projet Tévec a été au départ une expérience pilote du ministère de l'Education; peu après sa création toutefois, Radio-Québec (dès sa propre création) a contribué activement à la réalisation technique du projet. Le but de l'expérience était de réaliser la formation scolaire d'une population importante d'adultes par un système multimédia. Ce système expérimental comprenait un cours télévisé, doublé de séries de documents d'accompagnement imprimés. Ces cours étaient aussi complétés par des centres de révision où les inscrits de chaque localité pouvaient obtenir, de la part de professeurs qualifiés, des informations ou des explications supplémentaires sur des points obscurs du programme. Il fut décidé que cette expérience de télévision éducative serait pratiquée dans la région du Saguenay/Lac Saint-Jean. Tel que prévu, le projet fut réalisé entre janvier 1968 et juin 1969, avec une période de relâche durant l'été (juin-septembre 1968).

L'organigramme ci-dessous rend compte des principales unités d'articulation du projet.

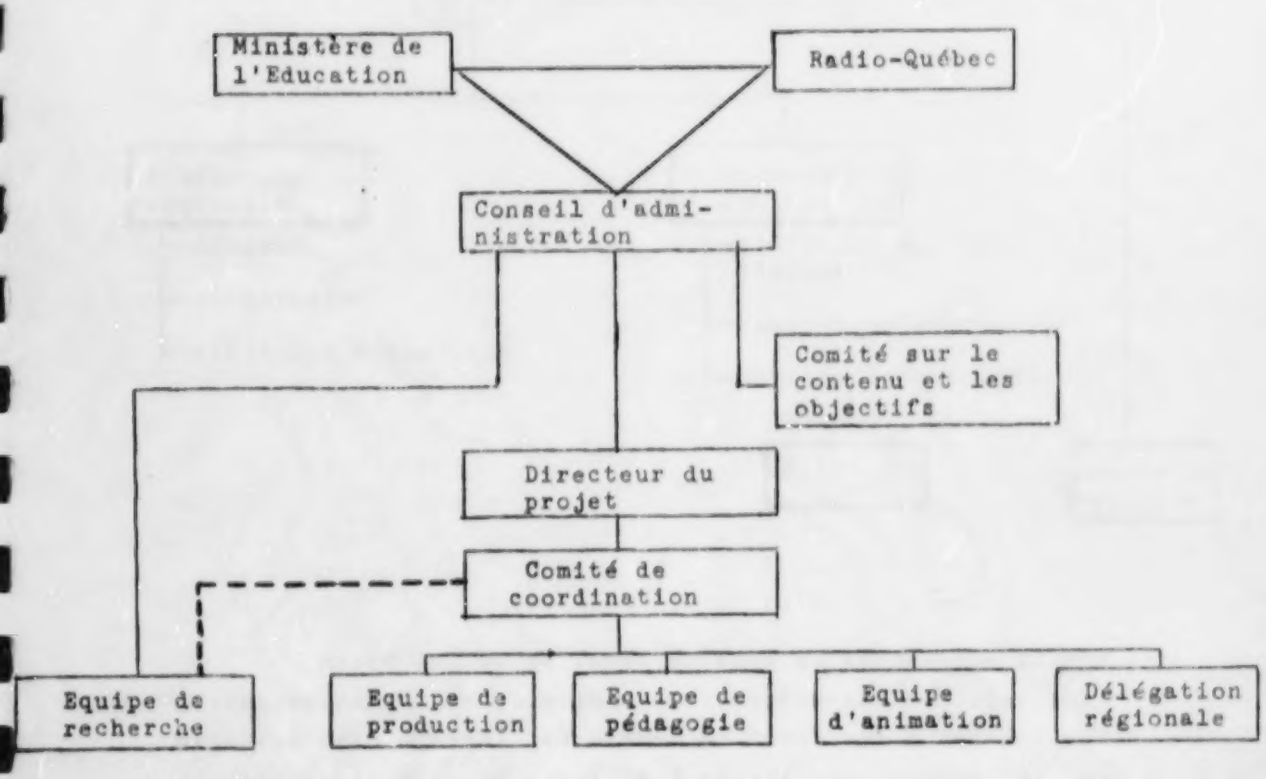

Dans la région elle-même, il faut distinguer deux structures parallèles, l'une administrative et qui se greffe à l'organigramme propre de Télévec (la Délégation régionale), l'autre étant une structure d'animation et de participation populaire, formée de comités locaux à la base, de comités de secteur au niveau intermédiaire et coiffé d'un comité consultatif régional.

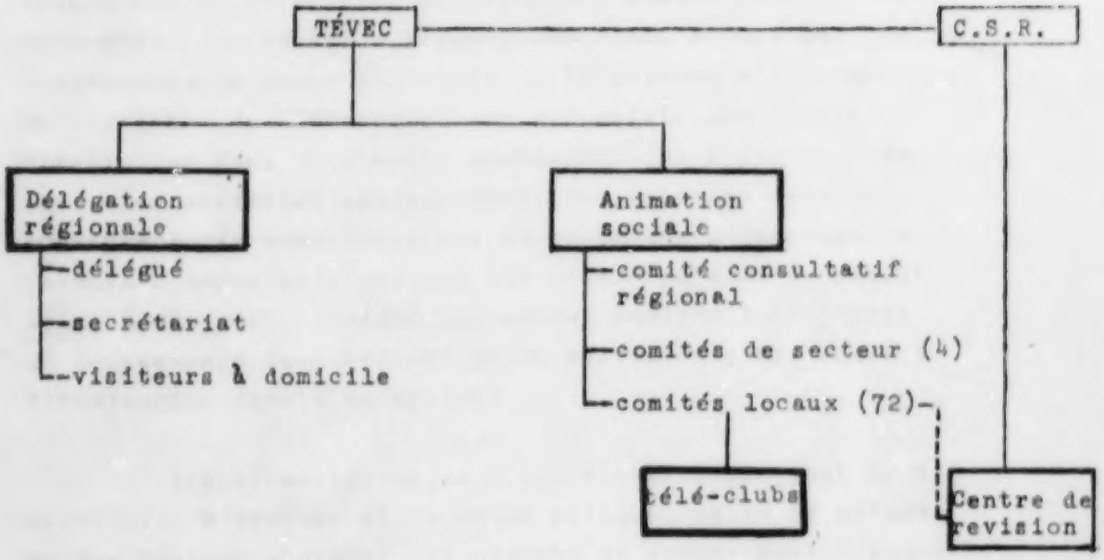

Après la fin de Tévec en tant qu'expérience pilote gouvernementale, un programme de récupération scolaire fut organisé afin d'aider les élèves de Tévec qui n'avaient pas réussi les examens de mai 1969 à passer avec succès les examens de reprise fixés pour décembre 1969. Ce programme de récupération a été réalisé sous la responsabilité des commissions scolaires régionales du territoire pilote, regroupées en un Comité du programme de récupération scolaire.

Le programme de Tévec visait à donner en 48 semaines une scolarité équivalente à la neuvième année. Les émissions comprenaient des séquences sur le français, l'anglais, les mathématiques et des thèmes socio-économiques. Cette dernière partie s'inspirait de sujets à caractère social,

économique et juridique, généralement puisés dans la région elle-même. Le contrôle pédagogique était assuré par une correspondance entre l'inscrit et le service d'Informatique du ministère de l'Education qui accumulait les résultats d'exercices dans le dossier pédagogique de l'adulte. En outre des exercices pédagogiques, les inscrits devaient répondre à des questionnaires de recherche permettant de connaître leurs opinions sur les divers aspects du projet afin, d'une part, d'aider les autres équipes à réajuster en conséquence leur travail et de servir, d'autre part, à l'évaluation finale du projet.

Les effectifs de la clientèle de Tévec sont assez difficiles à évaluer globalement puisque, selon la période et les indices choisis, les niveaux de participation varient. Il est cependant possible de tracer l'évolution de divers types de personnes qui ont suivi Tévec (voir annexe "B", graphique 1). Il y a d'abord l'ensemble des personnes qui ont suivi très régulièrement Tévec, qu'elles aient été inscrites ou non; cette clientèle totale passe de près de 60,000 vers le début du projet à 25,000 environ vers la fin du projet. Par ailleurs, 34,532 personnes se sont inscrites normalement au projet mais seulement 29,318 ont commencé à suivre effectivement les cours. De ce nombre, 7,114 ont persévéré jusqu'à la fin des 48 semaines de cours. Le nombre de personnes qui se sont présentées aux examens est supérieur à 5,000, dont 250 qui n'avaient pas participé à l'expérience à titre d'inscrits.

Tévec fut conçu comme un projet pilote de télévision éducative qui, à ce titre expérimental, se termine en décembre 1969. Il est évident qu'un tel projet devait susciter une prise de conscience régionale et ne pouvait laisser

indifférente la population concernée. Cependant, par sa définition même d'expérience pilote, Télévec rend indispensable que l'on opère une évaluation des moyens, des objectifs et des programmes mis en oeuvre avant d'entamer des actions normales et planifiées en télévision éducative. Une équipe de recherche du Ministère travaille à cette évaluation à partir des informations recueillies tout au long du projet. Les résultats de ces recherches seront intégrés aux travaux d'un comité, créé récemment par le Ministère, et dont le mandat est d'élaborer un programme d'implantation de la télévision éducative pour la formation des adultes sur l'ensemble du territoire québécois. Ce comité, dont les travaux débuteront en janvier, doit soumettre son rapport-programme au Ministère en juin 1970.

CHAPITRE V

SYNTHESE ET JALONS D'UNE PROBLEMATIQUE

Dans ce dernier chapitre nous adoptons deux optiques complémentaires: l'une de synthétisation des données, l'autre d'identification d'un certain nombre de jalons d'une problématique de l'éducation au niveau de la région étudiée. Pour la plupart des huit sections du chapitre les deux optiques se combinent, tandis que dans les autres cas ils sont surtout dégagés des problèmes d'ensemble posés par l'évolution de l'Education au plan régional. Ces huit sections sont: la clientèle, les inscriptions dans les C.E.G.E.P., le personnel, Tévec dans la région, le financement, le regroupement des commissions scolaires locales, la formation professionnelle et le marché du travail, enfin la planification et la coordination.

A) La clientèle

Dans les divers chapitres de ce rapport, nous avons succinctement décrit les évolutions différentes qu'ont connues les clientèles aux divers niveaux d'enseignement.

Pour l'enseignement pré-élémentaire, nous avons décelé une certaine croissance des effectifs inscrits à ce niveau; il nous est toutefois difficile de faire des prévisions pour l'avenir, si ce n'est l'hypothèse que cette croissance va durer encore quelques années. En effet

l'application du règlement numéro 1 n'est pas achevée dans la région et par conséquent l'organisation d'un réseau de classes maternelles n'est pas terminée. Par contre, la baisse du taux de natalité observée ces dernières années nous laisse croire que d'ici peu, cet accroissement des effectifs au pré-élémentaire va connaître son maximum.

Au niveau élémentaire on observe déjà une certaine diminution des effectifs: l'indice de croissance étant fixé à 100 pour l'année 1966/67, il diminue graduellement pour atteindre 98 en 1969/70. Cette baisse

Tableau V.1 - Effectifs scolaires et indices de croissance par niveau d'enseignement pour les années 1966/67 à 1969/70

	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70
CHIFFRES ABSOLUS				
Niveau pré-élémentaire		5,467	6,697	6,238
Niveau élémentaire	58,076	59,380	58,649	56,850
Niveau secondaire	26,684	30,497	32,590	35,271
Niveau collégial			3,267	3,922
Niveau universitaire				1,356
Education perm. des CSR		21,047	16,881	
INDICE DE CROISSANCE				
Niveau pré-élémentaire	-	100	124	115
Niveau élémentaire	100	102	101	98
Niveau secondaire	100	114	122	132
Niveau collégial	-	-	100	120
Niveau universitaire	-	-	-	100
Education perm. des CSR	-	100	80	-

n'est pas pour l'instant très accentuée mais on peut prévoir une chute assez rapide des effectifs à l'élémentaire dès 1971 en raison de la baisse du taux de natalité et de la réduction du cours élémentaire de sept à six ans entraînée par l'application du règlement numéro 1.

Au niveau secondaire, on observe une hausse assez progressive des effectifs: l'indice de croissance fixé à 100 en 1966/67 s'élève graduellement jusqu'à 132 en 1969/70. L'introduction de la régionalisation scolaire a certainement contribué à cet accroissement. On peut toutefois prévoir un seuil maximum d'accroissement d'ici six à sept ans, lorsque se sera fait sentir à ce niveau la baisse des effectifs décelée au niveau élémentaire.

Quant au niveau collégial, depuis la création des C.E.G.E.P., on constate un accroissement de 20% des inscriptions entre 1968/69 et 1969/70. Il est à prévoir que cette hausse va s'accentuer régulièrement au cours des prochaines années, jusqu'à ce que soit atteint le taux maximum de scolarisation à ce niveau.

Enfin le niveau de l'enseignement supérieur est appelé à connaître la plus forte augmentation des effectifs au cours des prochaines années. L'Université du Québec en est à sa première année d'opération et n'offre qu'un nombre limité de familles de matières; elle compte près de 1,400 étudiants. Avec l'addition de nouvelles spécialités et l'attrait accru de cette université pour les finissants des C.E.G.E.P. de la région, il est à peu près certain que l'Université du Québec connaîtra un accroissement de sa clientèle pour plusieurs années à venir.

En résumé, on peut donc supposer que la région du Saguenay/Lac Saint-Jean connaîtra encore pour quelque temps une augmentation de la clientèle au niveau préélémentaire; la clientèle du niveau élémentaire connaîtra pour sa part une baisse directement proportionnelle à la diminution observée des naissances et liée à la réduction du nombre d'années du cours élémentaire. Les niveaux secondaire et collégial manifestent d'abord une légère augmentation puis, conséquemment à la baisse de la clientèle au niveau élémentaire, le niveau secondaire connaîtra une baisse progressive suivie peu après d'une évolution analogue au niveau collégial.

La diminution probable de la clientèle aux niveaux mentionnés pose tout le problème des investissements immobiliers en éducation au Saguenay/Lac Saint-Jean. Déjà le niveau élémentaire dispose d'un nombre trop élevé de locaux comme nous l'avons noté précédemment. Le risque est grand d'investir inutilement dans les immeubles qui seront sous-utilisés ou inutilisés d'ici quelques années, si les administrateurs scolaires de la région ne sont pas informés adéquatement à ce propos.

B) <u>Les inscriptions aux C.E.G.E.P.</u>

Compte tenu de la localisation des deux C.E.G.E.P. qui correspond à celle de deux commissions scolaires régionales, il nous semblait légitime de nous demander si les élèves de ces CSR fréquentaient proportionnellement plus les C.E.G.E.P. que les élèves des deux autres CSR. Nous avons jugé que cette question méritait d'être soulevée au

Tableau V.2 - Proportion des élèves du secondaire V en 1967/68 et 1968/69 qui fréquentent les C.E.G.E.P. de la région en 1969/70

Inscrits au secondaire V par CSR (1967/68 et 1968/69)		Etudiants des CEGEP en 1969/70 provenant de chacune des CSR	% des inscrits au secondaire V des CSR fréquentant les CEGEP
CSR Du Saguenay	1826	1298	71.1%
CSR Lapointe	1831	1433	78.3%
CSR du Lac St-Jean	1832	250	13.6%
CSR Louis-Hémon	1051	455	43.3%

niveau de la synthèse car la réponse pouvait avoir des répercussions dans l'ensemble de la région quant à l'accessibilité géographique de l'enseignement collégial. Pour obtenir les informations de base, nous avons compilé, d'une part, le nombre total d'élèves inscrits au secondaire V général en 1967/68 et en 1968/69 pour chacune des CSR et compilé, d'autre part, le nombre d'élèves qui fréquentent l'un ou l'autre des deux C.E.G.E.P. en 1969/70, selon la CSR où ils ont terminé leurs études secondaires.

Le tableau indique que les finissants des CSR Du Saguenay et Lapointe fréquentent dans des proportions nettement plus considérables les C.E.G.E.P. de la région. En ce qui concerne les inscrits de la C.S.R. du Lac Saint-Jean, il est possible qu'ils fréquentent d'autres institutions de niveau collégial dans la région même. Cependant un relevé des inscriptions indique que le collège Champagnat

reçoit au total cette année 296 élèves et le Séminaire Marie-Reine-du-Clergé 8 élèves. Ce nombre n'est pas suffisant pour rendre compte de la différence, puisqu'en ajoutant ces élèves au nombre existant déjà le pourcentage s'élève à 30% seulement pour la C.S.R. du Lac Saint-Jean.

A ce stade-ci, nous ne pouvons que formuler des hypothèses. Il se peut que les finissants des deux C.S.R. sous-représentés dans les C.E.G.E.P. de la région poursuivent leurs études collégiales en dehors de la région. Pour vérifier cette hypothèse, un recensement de tous les C.E.G.E.P. du Québec serait nécessaire afin de connaître les points d'aboutissement des élèves de la région qui étudient à l'extérieur. Si cette vérification ne révélait rien de substantiel, on pourrait alors chercher dans le sens d'une motivation moindre à poursuivre des études. Quoi qu'il en soit, nous devons constater un accès géographique inégal à l'enseignement collégial selon les territoires scolaires du Saguenay/Lac Saint-Jean. Outre le facteur évident de la distance physique (fonction de l'infrastructure routière et du système de transport), plusieurs autres facteurs doivent être examinés qui pourraient exercer une influence dans le même sens: par exemple, un plus faible taux de scolarisation, une influence négative du milieu familial, un marché du travail peu dynamique, etc. Voici un certain nombre de possibilités qui pourraient expliquer les différences dans la fréquentation des C.E.G.E.P.; nous ne sommes cependant pas en mesure de favoriser l'une ou l'autre de ces hypothèses à cause d'un manque d'informations supplémentaires. Il serait peut-être nécessaire de poursuivre des recherches plus approfondies sur les raisons susceptibles d'expliquer ce phénomène.

C) Personnel enseignant

Encore actuellement, les plus forts effectifs d'enseignants se retrouvent à l'élémentaire. Cependant cette tendance pourrait bien être renversée, car le rapport maître/élèves joue présentement en faveur du secondaire et les clientèles de ce niveau s'accroissent davantage que celles de l'élémentaire. Les enseignants de l'école élémentaire sont en presque totalité des femmes; il est probable que cette tendance s'accentuera dans les années à venir si l'on se fie à l'évolution des dernières années. Par contre, au secondaire ce sont les hommes qui regroupent la majorité des effectifs et cette tendance semble s'affirmer encore davantage. En bref, les effectifs d'enseignants à l'élémentaire, constitués en majeure partie de femmes, manifestent une tendance à diminuer par rapport à ceux du secondaire; à ce dernier niveau, les hommes sont déjà majoritaires et la tendance paraît s'accentuer avec les années.

Quant à l'âge et à l'expérience du personnel enseignant, c'est au niveau des classes maternelles que ce personnel est le plus jeune: la moyenne d'âge est de 25 ans, comparativement à 29.3 ans pour les enseignants de l'élémentaire et à 30.6 pour ceux du secondaire.
Les années d'expérience varient aussi selon les niveaux d'enseignement. C'est à l'élémentaire que les enseignants possèdent le plus grand nombre d'années d'expérience; cette tendance qui tend à s'accentuer nous fait croire que le taux de remplacement du personnel n'y est pas très élevé.

Tableau V.6 - Caractéristiques du personnel enseignant par niveau d'enseignement pour les années 1967/68 et 1968/69

Caractéristiques / Niveau	MOYENNE		NIVEAU DU DIPLOME					TOTAL DES EFFECTIFS		
	Age	Années d'expérience	Université	Brevet A	Brevet B	Brevet C	Autres	Hommes	Femmes	Total
Maternelle 1967/68			(Statistiques non disponibles)							
1968/69	25.0	5.0	3.5%	0.6%	60.7%	7.5%	27.7%	0%	100%	173
Elémentaire 1967/68	28.8	8.0	3.4%	3.9%	62.4%	25.3%	5.0%	6.6%	93.4%	2307
1968/69	29.3	8.4	3.5%	4.5%	64.1%	23.1%	4.8%	6.1%	93.9%	2298
Secondaire 1967/68	30.2	7.7	27.9%	14.9%	29.0%	4.8%	23.4%	53.6%	46.4%	1699
1968/69	30.6	7.5	27.7%	14.6%	23.9%	4.5%	28.3%	57.5%	42.5%	1974

Le tableau synthèse démontre une répartition inégale des types de diplômes selon les niveaux, alors que les variations d'une année à l'autre pour un même niveau sont minimes. On remarque par exemple que le personnel de l'élémentaire détient proportionnellement plus de Brevets A, B et C que le personnel des autres niveaux. Par contre, les professeurs des classes maternelles ont plus de diplômes de type "autres". Comme il est difficile d'identifier avec précision cette catégorie, nous supposons qu'il s'agit de diplômes spéciaux d'enseignement pour la maternelle et peut-être même de diplômes de nature autre que pédagogique.

La répartition des diplômes au niveau élémentaire est peu comparable à celle du secondaire. En effet, pour l'année 1968/69, 42.3% des enseignants au secondaire ont au moins un Brevet A, alors que la proportion n'est plus que de 8.0% à l'élémentaire. En outre la proportion des professeurs du secondaire qui ont un diplôme classifié "autres", est de 28.3% alors qu'elle n'est que de 4.8% à l'élémentaire. Nous avons de bonnes raisons de croire que cette catégorie comprend surtout, pour le niveau secondaire, des diplômes techniques.

En conclusion cette évolution des effectifs du personnel enseignant semble correspondre à l'évolution constatée au plan des clientèles des mêmes niveaux. La diminution proportionnelle des enseignants à l'élémentaire correspond à la baisse de la clientèle à ce niveau et l'augmentation du personnel enseignant au secondaire est à relier à l'augmentation des élèves, surtout dans le secteur professionnel.

D) Tévec dans la région

Comme on l'a vu plus haut, Tévec fut une expérience de télévision éducative qui a touché une bonne partie de la population adulte de la région (plus de 7,000 adultes inscrits et près de 18,000 auditeurs libres ont persévéré jusqu'en juin 1969). Comme expérience pilote, Tévec avait cependant un caractère passager; ayant débuté en janvier 1968, il se termine en décembre 1969 avec les derniers examens.

Il est plausible de supposer que cette expérience ait eu sur la population de la région du Saguenay/Lac Saint-Jean une influence considérable. Le rapport d'évaluation de l'expérience fournira des informations pertinentes à ce sujet. Il est indéniable toutefois qu'un besoin en éducation permanente se soit développé chez les adultes au cours de cette expérience, besoin qui devra être comblé par les ressources régionales avec la disparition de Tévec tel qu'il a existé dans le passé. Mais Tévec a créé bien plus qu'un besoin d'éducation; la formation socio-économique dispensée par les cours télévisés a aussi contribué à l'éveil de la population aux dimensions diverses de plusieurs problèmes régionaux.

En outre, la structure de participation mise sur pied par Tévec est très sensibilisée à ces problèmes. Elle représente un ensemble important comprenant un comité local dans chaque municipalité; ces comités locaux sont regroupés en quatre comités de secteur épouvant les limites des commissions scolaires régionales et sons assistés de quatre animateurs sociaux. Enfin un comité consultatif régional

regroupe les représentants des comités de secteurs et des principales associations régionales. Les leaders de cette structure ont bénéficié de sessions d'initiation au travail de groupe qui leur ont donné un minimum de formation nécessaire à l'accomplis ent de leur tâche.

Avec la disparition de Tévec, la région hérite donc d'une structure de participation assez bien organisée, sensibilisée aux problèmes du développement régional et qui a déjà acquis des habitudes de fonctionnement régulier avec Tévec. Il nous apparaît que, dans le cadre d'une participation accrue de la population adulte au monde de l'éducation, dont fait état le règlement numéro 1, cette structure de participation est une acquisition heureuse pour la région dans le domaine de l'éducation. Avec le terme des activités de Tévec, la structure de participation devra se poser le problème de sa disparition pure et simple ou encore d'une reconversion dans le contexte de nouvelles fonctions à remplir (v.g. en regard du règlement numéro 1).

E) Le financement régional de l'éducation

Au cours de l'exercice financier 1968/69, le coût de l'éducation du secteur public dans la région s'élevait approximativement à 66 millions de dollars. Cette donnée, nous tenons à le souligner, se veut indicative, car elle ne couvre que le secteur d'enseignement public représenté exclusivement par les C.S.L., les C.S.R. et les C.E.G.E.P.; l'Université du Québec à Chicoutimi est exclue. De plus, les dépenses d'immobilisation effectuées par les CS et financées directement par le Gouvernement sous forme de subventions directes, ne sont pas incluses dans ce coût.

Les dépenses

L'affectation des dépenses totales d'éducation varie considérablement d'un niveau d'enseignement à un autre.

En 1968/69, 45% des dépenses totales d'opérations courantes étaient consacrées au niveau élémentaire, alors que 46% et 9% respectivement l'étaient aux niveaux secondaire et collégial. On constate ainsi, le poids considérable des montants alloués aux C.S.L. et C.S.R. Ces dépenses se répartissent de la manière suivante selon les quatre territoires ayant servi de cadre à notre étude:

Lac Saint-Jean:	21%
Lapointe:	26%
Louis-Hémon:	22%
Saguenay:	31%
	100%

Les dépenses effectuées par les commissions scolaires tendent à s'accroître rapidement en particulier au niveau secondaire. Cette croissance qui varie d'ailleurs d'une CSR à l'autre est étroitement liée au rythme d'augmentation de la clientèle. D'autre part, les phénomènes d'intégration et d'association (1), de même que l'instauration de nouvelles politiques salariales propres au personnel enseignant, ont contribué largement à l'augmentation de ces dépenses.

(1) Voir chapitre II, section D.

Niveau:

Tableau V.3 - Distribution des principales sources de revenus des commissions scolaires selon le territoire des CSR pour les années 1966/67, 1967/68 et 1968/69. (en milliers)

Territoires / Année / Source	Lac St-Jean			Lapointe			Louis-Hémon			Saguenay			Total (Région)		
	66/67	67/68	68/69	66/67	67/68	68/69	66/67	67/68	68/69	66/67	67/68	68/69	66/67	67/68	68/69
Imposition (1) totale	33	26	26	36	37	30	14	13	11	24	21	19	27	24	22
Subventions (2) gouvernementales	62	65	73	52	58	69	82	84	86	65	66	75	65	68	75
Autres (3) revenus	5	9	1	12	5	1	4	3	2	11	13	6	8	8	3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Remarques:

(1) Revenus normalisés plus taxes pour dépenses inadmissibles aux subventions d'équilibre budgétaire.

(2) Subventions statutaires plus subventions d'équilibre budgétaire.

(3) Le financement de ces déficits sera déterminé lors de l'analyse des états financiers.

Les Revenus

L'évolution qui caractérise les sources de revenu des commissions scolaires est remarquable. En effet, l'imposition foncière représente à des degrés divers, selon les territoires, une fraction relative de plus en plus faible des revenus, contrairement aux subventions gouvernementales qui constituent de plus en plus la source majeure de financement pour les instances décentralisées. L'accroissement substantiel de la participation gouvernementale aux dépenses d'éducation propres aux niveaux élémentaire et secondaire résulte directement de la politique de normalisation des dépenses édictée par le ministère de l'Education.

Tableau V.4 - Croissance des subventions gouvernementales versées aux CSL et CSR

Territoire des CSR / Années	Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Saguenay	TOTAL
66/67	100	100	100	100	100
67/68	125	118	121	124	122
68/69	166	178	141	173	163

Graphique V.1 - Evolution des revenus des CSL et C.S.R. Du Saguenay

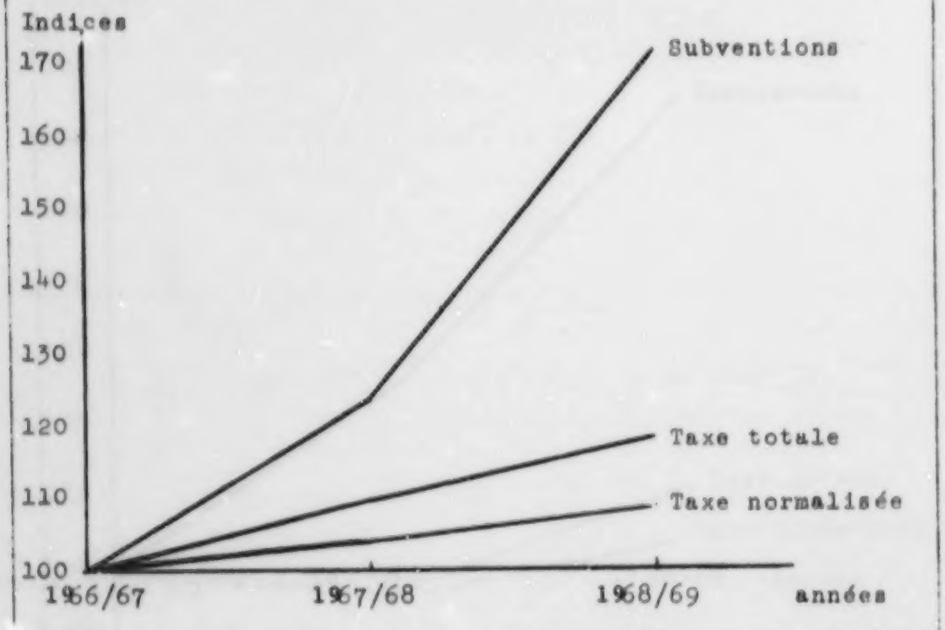

Graphique V.2- Evolution des revenus des CSL et C.S.R. de Louis-Hémon

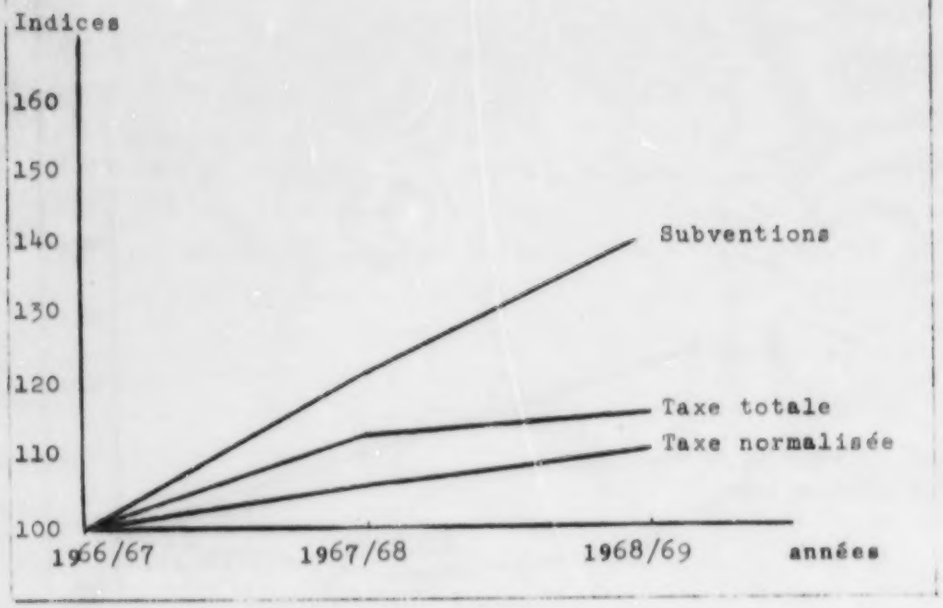

Graphique V.3- Evolution des revenus des CSL et C.S.R. du Lac Saint-Jean

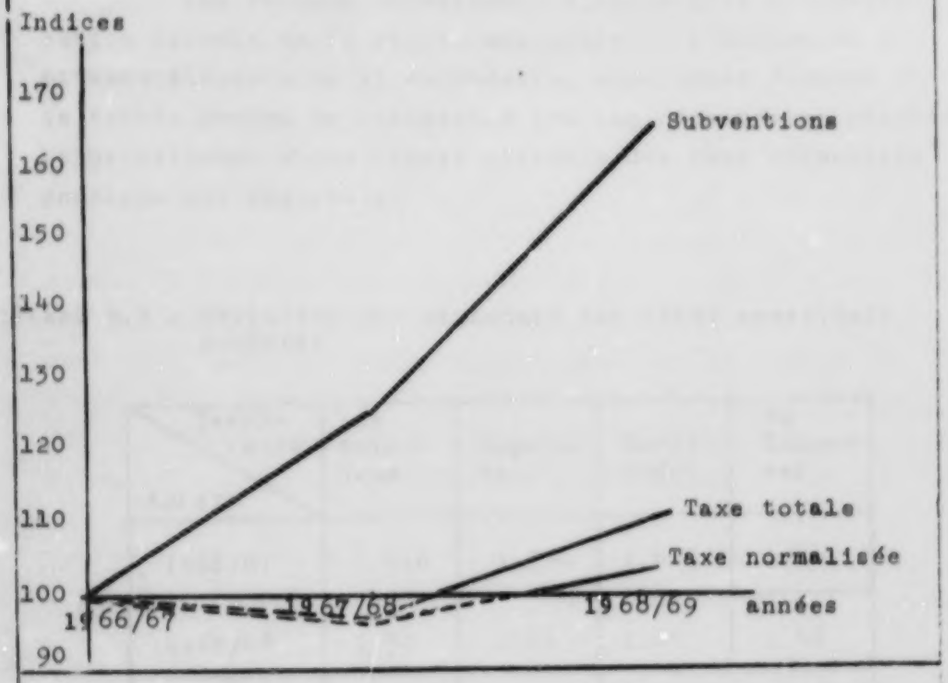

Graphique V.4- Evolution des revenus des CSL et C.S.R. Lapointe

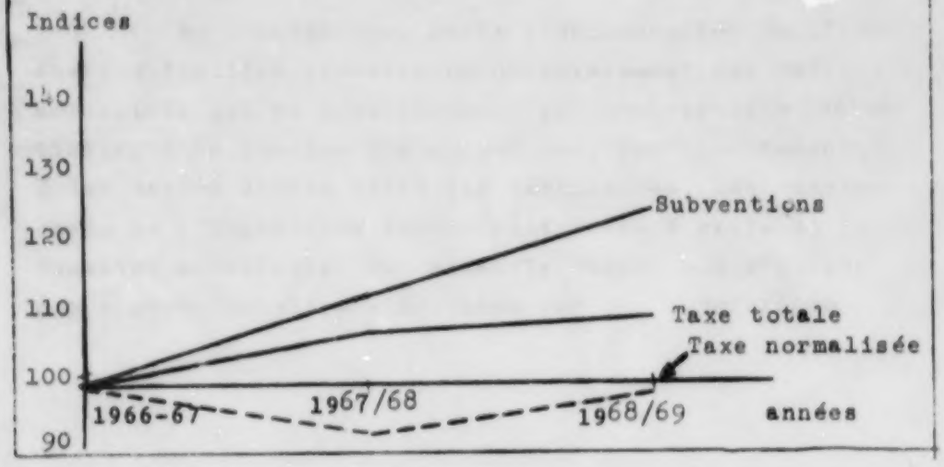

Les revenus normalisés, c'est-à-dire la contribution normale de la région aux coûts de l'éducation aux niveaux élémentaire et secondaire, sont assez stables et le faible rythme de croissance qui les caractérise résulte principalement d'une baisse sensible des taux normalisés pondérés par régionale.

Tableau V.5 - Evolution par régionale des taux* normalisés pondérés

Territoire / Années	Lac Saint-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay
1966/67	1.516	1.764	1.447	1.485
1967/68	1.52	1.62	1.45	1.48
1968/69	1.45	1.48	1.41	1.42

* Ces taux sont déterminés sur la base de l'évaluation foncière égale à 100% de valeur réelle

En conséquence, seule l'augmentation de l'évaluation foncière provoque un accroissement des revenus normalisés qui se caractérisent par une certaine inélasticité. A la lumière des graphiques, nous constatons, à des degrés divers selon les territoires, une croissance de l'imposition totale supérieure à celle de la taxation normalisée, due essentiellement aux dépenses non subventionnables effectuées par les commissions

scolaires. Ce phénomène, dont l'ampleur (1) reste à déterminer, tend à provoquer une contribution additionnelle "anormale" de la région aux coûts de l'éducation spécifiques aux niveaux élémentaire et secondaire.

Il y aurait lieu d'étudier ce problème afin de mettre en oeuvre certains mécanismes propres à réduire, voire à éliminer cette taxe. La fixation d'objectifs à moyen et à long terme aussi que la recherche d'une allocation plus rationnelle des ressources disponibles permettraient certainement d'éviter une augmentation trop importante du fardeau fiscal.

F) Le regroupement des commissions scolaires locales

Rappelons d'abord que depuis plus de deux ans la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (F.C.S.C.Q.), en collaboration avec le ministère de l'Education, travaille activement à la réalisation d'un plan de regroupement des commissions scolaires locales sur le territoire du Québec. Ce plan, élaboré conjointement par le Ministère et la Fédération, permet de mieux intégrer les commissions scolaires locales aux commissions scolaires régionales dont elles sont les composantes. De plus, il rend possible la constitution de corporations scolaires adaptées aux nouvelles exigences

---

(1) L'analyse des états financiers pour 1966/67, 1967/68 et 1968/69 permettra de mesurer avec précision l'ampleur du phénomène.

pédagogiques, administratives et autres, de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire. Ces objectifs expliquent en partie le choix du secteur d'aménagement comme unité territoriale pour ces nouvelles corporations scolaires. En d'autres termes, il s'agit de délimiter un territoire pouvant fournir la clientèle minimale exigée pour une école secondaire polyvalente complète. Il y aurait, selon cette hypothèse, une moyenne de trois (3) commissions scolaires locales par commission scolaire régionale.

Dans la région du Saguenay/Lac Saint-Jean, le nombre de commissions scolaires locales catholiques est passé de 64 au premier juillet 1967 à 37 au premier juillet 1969. Cette diminution de 27 commissions scolaires

Tableau V.5 - Evolution du nombre de C.S.L. catholiques réparties par territoire de C.S.R. de 1967 à 1969.

Territoires des CSR / Années	Lac Saint-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	Total (Région)
1/7/67	15	8	25	16	64
1/7/68	15	6	25	8	54
1/7/69	15	6	10	6	37
Nombre prévu de C.S.L.	3	3	5	3	14
Nombre de corporations scolaires protestantes	1	1	2	-	4

locales, dont 17 entre le 1er juillet 1968 et le 1er juillet 1969, s'est réalisée principalement dans les territoires des commissions scolaires régionales de Louis-Hémon et Du Saguenay. Il y a lieu de noter que dans le territoire de la commission scolaire régionale du Lac Saint-Jean il n'y a eu aucun regroupement de commissions scolaires locales.

Le plan de regroupement des commissions scolaires locales catholiques prévoyait pour la région, au moment de son élaboration, 14 commissions scolaires locales dont trois (3) dans chacun des territoires des commissions scolaires régionales du Lac Saint-Jean, de Lapointe et Du Saguenay et cinq (5) dans le territoire de la commission scolaire régionale Louis-Hémon. Selon le même plan, il semble qu'au moins la moitié du plan soit réalisée actuellement.

Dans un contexte où des mécanismes nouveaux de travail s'établiront en plus d'un développement cohérent de l'éducation à tous les niveaux dans l'ensemble de la région et dans le contexte plus global d'un plan de développement socio-économique de la région, la réalisation complète du regroupement des commissions scolaires locales apparaît comme une "première priorité". L'intégration du développement régional de l'éducation au développement socio-économique global sera facilité et rendu d'autant plus efficace si, dès le point de départ, l'infra-structure administrative scolaire est stable et façonnée selon les exigences nouvelles de la planification régionale.

Toutefois, compte tenu de cette nouvelle vision d'ensemble du développement de la région et de l'équilibre des forces à réaliser, il serait important, de s'assurer que les secteurs d'aménagement, tels que définis dans le plan original, soient encore valables, avant de se lancer dans la phase finale de réalisation du regroupement des commissions scolaires régionales.

G) La formation professionnelle et le marché du travail

Le développement des options professionnelles, tant du niveau secondaire que du niveau collégial, entraîne une spécialisation accrue des finissants qui, aux deux niveaux, s'orientent vers ces options. Il est plausible d'avancer que ces élèves sont désormais mieux formés pour faire face aux exigences du travail dans une société moderne. Il reste malgré tout que l'enseignement professionnel doit être constamment à la recherche d'une meilleure adéquation de l'enseignement et des exigences du marché du travail. Tant dans les contenus de formation dispensés que dans l'éventail de spécialités offertes, il faut tenir compte de l'offre et de la demande sur le marché régional de la main-d'oeuvre, sans pour autant exclure les possibilités de travail extra-régionales. Il nous semble évident que de nombreuses études s'imposent pour déterminer la capacité d'absorption régionale de main-d'oeuvre spécialisée et pour identifier les secteurs de pointe du marché local de l'emploi. Ces études ne peuvent être menées efficacement sans la participation de tous les intéressés, soit les divers ministères concernés, les éducateurs et les employeurs de la région.

Ces études, en identifiant les exigences et les tendances du marché du travail, permettront de mieux coordonner, au niveau régional, les efforts du réseau d'enseignement qui pourra alors planifier un développement rationnel des spécialités. D'autre part, ces études mettront à la disposition de l'étudiant l'information nécessaire pour lui permettre, s'il le désire, de s'orienter vers des spécialités en demande.

Ces questions ont déjà attiré l'attention d'un comité régional de planification qui a entrepris l'étude sur les options professionnelles au cours de l'année 1968/69. Ce comité a souligné, en particulier, la nécessité de connaître la migration de la main-d'oeuvre spécialisée hors du territoire régional et d'informer les étudiants sur les options en demande hors de la région et celles recherchées par les employeurs sur le plan régional. C'est donc vers un réajustement constant des politiques de formation professionnelle, en fonction des besoins de la société, que doivent s'orienter tous les efforts de ceux qui veulent assurer un développement continu et cohérent pour chacune des régions du Québec.

H) La fonction de planification

Au terme de cette étude, nous voulons indiquer brièvement un aspect général sous lequel on peut aborder l'ensemble de ces problèmes concrets impliqués dans le développement du secteur de l'éducation au niveau régional, soit celui de la planification. C'est dans cette perspective que nous soulignerons plus loin l'importance de la concertation et de la coordination pour l'avenir de ce développement.

La planification est une activité rationnelle qui définit des objectifs précis à réaliser à terme en spécifiant rigoureusement les modalités d'emploi des ressources disponibles (humaines, physiques et financières) selon un programme cohérent d'opérations réparties sur une période de temps déterminée et pour un territoire particulier. Le plan qui est conçu au cours de cette activité rationnelle consiste en un ensemble intégré de modèles cohérents de décision, d'exécution contrôlée et d'évaluation. Tout plan de développement, qu'il soit élaboré pour une région ou pour l'ensemble d'un territoire national, qu'il concerne un seul ou la totalité des secteurs de l'activité socio-économique, implique d'abord un programme d'études et de recherches visant à systématiser l'information sur toutes les variables pertinentes pour déterminer les modèles de décision composant le plan. Par ailleurs, l'élaboration et la réalisation d'un plan exigent également la concertation des agents responsables à tous les niveaux de décision de manière à réaliser une coordination efficace d'opérations conjointes, complémentaires ou interdépendantes.

Il n'est pas nécessaire de rappeler dans le détail que toutes les opérations entreprises par le ministère de l'Education au cours des dernières années se sont inscrites, dans la mesure du possible, dans cette perspective de planification: définition d'objectifs précis et cohérents entre eux, études et recherches nombreuses en vue des décisions à prendre et pour le contrôle et l'évaluation des actions entreprises, consultation et participation institutionnalisées, création de lieux de concertation, coordination horizontale et verticale des services éducatifs et des niveaux d'enseignement, etc.

Illustrons ces propos d'une manière plus concrète. Avec le règlement numéro 1, le ministère de l'Education a déjà fixé certains objectifs pédagogiques qui doivent être réalisés progressivement dans le temps et dans l'espace. Il a également mis en place, après consultation sérieuse des principaux intéressés aux niveaux local ou régional, des structures et des mécanismes dans le cadre desquels divers programmes d'action pédagogique doivent actualiser les fins de la réforme scolaire. Il en est ainsi des subventions que les C.S.L. reçoivent pour organiser des classes "maternelles", des plans de construction d'écoles secondaires polyvalentes, de la création des C.E.G.E.P., etc. Au plan régional, il est maintenant nécessaire de préciser les tâches à accomplir et les étapes à franchir pour rencontrer les objectifs globaux s'appliquant à l'ensemble du système scolaire du Québec.

Il nous apparaît tout particulièrement important à l'heure actuelle d'insister sur la nécessité de la coordination horizontale et verticale. Il faut, d'une part, éviter le dédoublement des services rendus par les institutions d'enseignement, particulièrement au niveau collégial, en ce qui concerne les cours de formation professionnelle offerts. C'est la complémentarité qui doit plutôt jouer à ce plan. D'autre part, il est nécessaire que les différents niveaux d'enseignement s'entendent régionalement entre eux pour définir avec précision les exigences respectives des programmes de formation qu'ils dispensent, afin que tous les élèves aient la possibilité de progresser de façon continue, d'un niveau à l'autre, tout au long de leurs études.

Il est évident que de semblables efforts de coordination interne supposent la concertation de tous ceux qui ont la responsabilité de la formation des jeunes et des adultes sur le plan régional. Par ailleurs, la concertation doit s'étendre à d'autres problèmes, tels ceux mentionnés précédemment qui ont trait à l'équilibration entre la formation donnée à l'intérieur du système scolaire et les exigences du marché de l'emploi dans l'ensemble de la région.

On perçoit bien, en dernière analyse, que tout plan de développement de l'éducation au niveau régional doit être élaboré et réalisé de concert avec les plans conçus pour les autres secteurs socio-économiques. Il fut un temps où nous avions à mettre en place des structures garantissant l'accès de tous à l'éducation. Nous sommes maintenant à l'heure où il s'agit d'améliorer la pertinence des contenus de formation proposés et de travailler avec ceux qui aménagent les autres conditions de la vie sociale où se dirigent les clientèles scolaires à leur sortie du système d'éducation.

ANNEXE A

L'enseignement professionnel au secondaire

SPÉCIALITÉS	C.S.R. L.-HÉMON			C.S.R. du LAC ST-JEAN			C.S.R. LAPOINTE			C.S.R.du SAGUENAY		
MÉTIERS pour l'année 1969-70	COURT	LONG	INTENSIF	COURT	LONG	INTENSIF	COURT	LONG	INTENSIF	COURT	LONG	INTENSIF
Agent de commercialisation											X	
Agriculture	X	X		X	X						X	
Arpentage									X			
Art culinaire				X						X		
Artisanat	X						X					
Auxiliaire d'intérieur				X								
Carrosserie							X	X			X	
Coiffure pour dames					X						X	
Commerce (tronc commun)							X				X	
Commerce I		X										
Commercialisation		X										
Commis-comptable		X				X					X	
Commis de bureau		X										
Construction		X										
Conciergerie	X											
Coupe des viandes											X	
Couture domestique	X			X			X			X		
Couture pour dames					X			X	X		X	
Cuisine domestique	X											
Cuisine de restaurant	X						X			X		
Cuisine professionnelle								X	X			
Décoration												
Dessin industriel									X			
Dessin technique		X				X					X	X
Débosselage et peinture				X								

SPECIALITES / METIERS	C.S.R. L.-HEMON			C.S.R.du LAC ST-JEAN			C.S.R. LAPOINTE			C.S.R.du SAGUENAY		
	COURT	LONG	INTENSIF	COURT	LONG	INTENSIF	COURT	LONG	INTENSIF	COURT	LONG	INTENSIF
Electricité: montage des installations				X						X		
Electricité: montage et contrôle	X	X			X	X					X	
Electricité et communications											X	
Electromécanique											X	
Electrotechnique (tronc commun)											X	
Electroménager									X			
Electricité							X	X	X			
Esthéticienne					X							
Ferblanterie	X											
Ferronnerie d'art	X											
Foresterie				X	X							
Infirmier (ère) auxiliaire		X			X						X	
Maçonnerie	X											
Mécanique d'ajustage				X	X	X		X	X		X	
Mécanique d'entretien									X	X		
Mécanique d'auto	X	X		X	X	X	X	X			X	X
Menuiserie	X			X			X			X		
Métal en feuille				X								
Opérateur en télécommunication												X
Peinture en bâtiment										X		
Plomberie				X								
Plomberie et chauffage							X	X	X			
Lecture de plans et croquis				X			X			X		
Réfrigération							X	X	X			
Reliure							X					

SPECIALITES	C.S.R. L.-HEMON			C.S.R.du LAC ST-JEAN			C.S.R. LAPOINTE			C.S.R.du SAGUENAY		
METIERS	COURT	LONG	INTENSIF	COURT	LONG	INTENSIF	COURT	LONG	INTENSIF	COURT	LONG	INTENSIF
Rembourrage				X						X		
Secrétaire juridique		X									X	
Secrétaire de service		X			X	X					X	X
Secrétaire médicale		X			X	X					X	
Service de l'auto										X		
Service des appareils électriques											X	X
Service hospitalier										X		
Soins de beauté				X	X		X			X		
Service domestique							X					
Soudure	X	X		X	X		X	X			X	
Soudure et forge												
Sténo-dactylo											X	
Spécialités féminines	X									X		
Tenue de maison										X		
Tôlerie							X	X				

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LAPOINTE

REPARTITION PAR NIVEAUX ET PAR OPTIONS DE LA CLIENTELE SCOLAIRE INSCRITE AUX COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU 30 OCTOBRE 1969

Cours de formation professionnelle	Secondaire court				Exploration			Métiers nouveaux		Métiers anciens		Cours int.	Enf. ins.
NIVEAUX / OPTIONS	I	II	III	IV	I	II	III	IV	V	11e	12e		
Couture pour dames								17				15	
Décoration							150						
Soins de beauté		81	58	23									
Couture domestique		81	58	21			149						57
Cuisine de restaurant		81	58	21			149						57
Service domestique		81	58	21									57
Artisanat		81	58	21									132
Reliure		181	15										
Mécanique ajustage							66	19		18		33	
Electricité		100	18	17			66	34		24		56	
Plomberie et chauffage		100	23				66	14		8		13	
Réfrigération							66	12		6		19	

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LAPOINTE

REPARTITION PAR NIVEAUX ET PAR OPTIONS DE LA CLIENTELE SCOLAIRE INSCRITE AUX COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU 30 OCTOBRE 1969

Cours de formation professionnelle	Secondaire court				Exploration		Métiers nouveaux		Métiers anciens		Cours int.	Enf. ina.
NIVEAUX / OPTIONS	I	II	III	IV	I II	III	IV	V	11e	12e		
Soudure		100	18	12		66	18		20			
Mécanique-auto		100	20	28		66	18		14			
Tôlerie		100	40			66			10			
Carrosserie		100	12						11			
Arpentage											18	
Electro-ménager											14	
Cuisine professionnelle							11				19	
Menuiserie		100	30	7		66						
Dessin industriel											23	
Mécanique d'entretien											19	

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LAPOINTE

REPARTITION PAR NIVEAUX ET PAR OPTIONS DE LA CLIENTELE SCOLAIRE INSCRITE AUX COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU 30 OCTOBRE 1969

Cours de formation professionnelle	Secondaire court				Exploration			Métiers nouveaux		Métiers anciens		Cours int.	Enf. ins.
NIVEAUX / OPTIONS	I	II	III	IV	I	II	III	IV	V	11e	12e		
Plans et croquis		304											
Commercial								110	257				
TOTAUX		1590	557	173			970	270	257	111		244	303

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU LAC ST-JEAN

RÉPARTITION PAR NIVEAUX ET PAR OPTIONS DE LA CLIENTÈLE SCOLAIRE INSCRITE AUX COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU 30 OCTOBRE 1969

Cours de formation professionnelle	Secondaire court				Exploration		Métiers nouveaux		Métiers anciens		Cours int.	Enf. ins.
NIVEAUX / OPTIONS	I	II	III	IV	I II	III	IV	V	11e	12e		
Agriculture	12					25	12					
Art culinaire	50				100	417						
Auxiliaire d'intérieur	30				20							
Coiffure pour dames						76	18					
Couture pour dames					20	38	32					
Couture domestique	20				40	418						
Débosselage et peinture		17	13		78	18						
Dessin technique											17	
Esthéticienne						76	19					
Electricité: montage des installations		17	9									
Electricité: montage et contrôle					96	35	15				16	
Foresterie	18	17	12				22					

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU LAC ST-JEAN

REPARTITION PAR NIVEAUX ET PAR OPTIONS DE LA CLIENTELE SCOLAIRE INSCRITE AUX COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU 30 OCTOBRE 1969

Cours de formation professionnelle	Secondaire court				Exploration			Métiers nouveaux		Métiers anciens		Cours int.	Enf. ine.
NIVEAUX / OPTIONS	I	II	III	IV	I II	III		IV	V	11e	12e		
Infirmier (ère) auxiliaire								32					
Lecture de plans et croquis	101	111				103							
Mécanique automobile	20		15		78	17		34				17	
Mécanique d'ajustage	20		15		96	35		20				19	
Menuiserie	32	16	16		136	35							
Métal en feuille	29				40								
Plomberie	31		9		36								
Rembourrage	12		11										
Soins de beauté	20				20	38		225					
Soudure	19	17	11		96			35					

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU LAC ST-JEAN

REPARTITION PAR NIVEAUX ET PAR OPTIONS DE LA CLIENTELE SCOLAIRE INSCRITE AUX COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU 30 OCTOBRE 1969

Cours de formation professionnelle	Secondaire court				Exploration			Métiers nouveaux		Métiers anciens		Cours int.	Enf. ine.
NIVEAUX / OPTIONS	I	II	III	IV	I	II	III	IV	V	11e	12e		
Secrétaire médicale									35			28	
Secrétaire des services								98	36			25	
Commis-comptable												24	
TOTAUX	414	195	111		856		1331	572	71			146	

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LOUIS-HÉMON

RÉPARTITION PAR NIVEAUX ET PAR OPTIONS DE LA CLIENTÈLE SCOLAIRE INSCRITE AUX COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU 30 OCTOBRE 1969

Cours de formation professionnelle	Secondaire court				Exploration			Métiers nouveaux		Métiers anciens		Cours int.	Enf. ins.
NIVEAUX / OPTIONS	I	II	III	IV	I II		III	IV	V	11e	12e		
Mécanique-auto	40	15	57	6				44	24				
Electricité M.C.	10		9					37	10				
Ferblanterie	35	15	20										
Artisanat	70	28	27	22									
Maçonnerie	43	29	26	22									
Menuiserie	60	77	28	6									
Dessin technique (sp)								23	8				
Infirmières-auxiliaires								49	36				
Cuisine de restaurant	6	6	2										
Conciergerie (LaChesnaie)		26	16	6									
Ferronnerie d'art	15	16	6										
Construction								5	4				

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LOUIS-HEMON

REPARTITION PAR NIVEAUX ET PAR OPTIONS DE LA CLIENTELE SCOLAIRE INSCRITE AUX COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU 30 OCTOBRE 1969

Cours de formation professionnelle	Secondaire court				Exploration			Métiers nouveaux		Métiers anciens		Cours int.	Enf. ine.
NIVEAUX / OPTIONS	I	II	III	IV	I	II	III	IV	V	11e	12e		
Agriculture	30	7						16	8				
Spécialités féminines	144	99	51										
Cuisine domestique	164	99	51										
Couture domestique	164	99	51										
Commerce I								248					
Soudure	15	34	17					26	8				
Commis comptable									48				
Commis de bureau									14				
Secrétaire juridique									13				

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LOUIS-HEMON

REPARTITION PAR NIVEAUX ET PAR OPTIONS DE LA CLIENTELE SCOLAIRE INSCRITE AUX COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU 30 OCTOBRE 1969

Cours de formation professionnelle	Secondaire court				Exploration			Métiers nouveaux		Métiers anciens		Cours int.	Enf. ina.
NIVEAUX / OPTIONS	I	II	III	IV	I	II	III	IV	V	11e	12e		
Secrétaire médicale									39				
Secrétaire de service									74				
Commercialisation									13				
TOTAUX	796	550	361	62				448	299				

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU SAGUENAY

RÉPARTITION PAR NIVEAUX ET PAR OPTIONS DE LA CLIENTÈLE SCOLAIRE INSCRITE AUX COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU 30 SEPTEMBRE 1969

Cours de formation professionnelle	Secondaire court				Exploration		Métiers nouveaux		Métiers anciens		Cours int.	Enf. ins.
NIVEAUX / OPTIONS	I	II	III	IV	I II	III	IV	V	11e	12e		
Agent de commercialisation								22				
Agriculture							20					
Art culinaire domestique	112	103	48		531	166						57
Carrosserie							8					
Coiffure pour dames							35	27				
Commerce (tronc commun)							359					194
Commis-comptable								60				
Commis de bureau								-				
Construction								-				
Coupe des viandes							19	24				
Couture domestique	112	73	57		408	166						30
Couture pour dames							55					

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU SAGUENAY

REPARTITION PAR NIVEAUX ET PAR OPTIONS DE LA CLIENTELE SCOLAIRE INSCRITE AUX COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU

Cours de formation professionnelle	Secondaire court				Exploration			Métiers nouveaux		Métiers anciens		Cours int.	Enf. ina.
NIVEAUX / OPTIONS	I	II	III	IV	I	II	III	IV	V	11e	12e		
Cuisine de restaurant			11										
Dessin technique (spécialité)									36			17	
Electricité et communication									18				
Electricité: montage et contrôle									86				36
Electro-mécanique									12				
Electrotechnique (tronc commun)								104					
Infirmier (ère) auxiliaire								63	56				
Mécanique d'ajustage								39	22				59
Mécanique d'auto.								67	39			37	
Mécanique d'entretien		61	15										
Menuiserie	76	65	9		11		13						11
Montage des inst. élect.	24	25	23		12		12						3

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU SAGUENAY

REPARTITION PAR NIVEAUX ET PAR OPTIONS DE LA CLIENTELE SCOLAIRE INSCRITE AUX COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU

Cours de formation professionnelle	Secondaire court				Exploration			Métiers nouveaux		Métiers anciens		Cours int.	Enf. ine.
NIVEAUX / OPTIONS	I	II	III	IV	I	II	III	IV	V	11e	12e		
Opérateur en télécommunication												18	
Peinture en bâtiment	16	2	4										3
Plans et croquis	126	138	48										4
Reliure													3
Rembourrage	8	64	5										
Secrétaire de service									63			108	
Secrétaire juridique									32				
Secrétaire médicale									32				
Service de l'auto	113	136	10										
Service des appareils électriques									24			17	
Service hospitalier	54	30		85									
Soins de beauté		18											

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU SAGUENAY

REPARTITION PAR NIVEAUX ET PAR OPTIONS DE LA CLIENTELE SCOLAIRE INSCRITE AUX COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU

Cours de formation professionnelle	Secondaire court				Exploration			Métiers nouveaux		Métiers anciens		Cours int.	Enf. ins.
NIVEAUX / OPTIONS	I	II	III	IV	I	II	III	IV	V	11e	12e		
Soudure								24	17				
Soudure et forge	121	112	40			12	13						
Sténo-dactylo									52				
Tenue de maison	9	6	4			41	31						
TOTAUX	771	833	274	85	1015		401	793	622			197	66

ANNEXE B

La clientèle

Tableau B-1 Clientèle scolaire du niveau élémentaire selon les territoires des commissions scolaires régionales et les secteurs d'aménagement 1967-68 à 1969-70

Territoires des CSR	Secteurs d'aménagement	1967-68	1968-69	1969-70
Lac St-Jean	Alma	5847	5745	5481
	Delisle	2515	2476	2393
	Saint-Jérôme	3314	3255	2887
	Total	11676	11476	10761
Lapointe	Arvida	3944	3977	3831
	Jonquière	7243	6974	6710
	Kénogami	4387	4251	4165
	Total	15574	15202	14706
Louis-Hémon	Dolbeau	2218	2220	2098
	La Vallière	3191	3203	3080
	Mistassini	2127	2073	2032
	Normandin	2365	2303	2151
	Roberval	3442	3705(1)	3829
	Total	13343	13275	13190
Du Saguenay	Chicoutimi	7720	7743	7595
	Port-Alfred	5968	6069	5868
	Valin	5099	4884	4730
	Total	18787	18696	18193

(1) Pour les années 1968-69 et 1969-70, on a tenu compte de la réserve indienne de Pointe-Bleue, où les effectifs scolaires à l'élémentaire sont de 266 et de 231 pour chacune de ces deux années.

Sources: Statistiques de la DGEES complétées par celles du bureau régional de Chicoutimi.

Tableau B-2 Clientèle des classes maternelles selon les territoires des commissions scolaires régionales et les secteurs d'aménagement 1967-68 à 1968-69

Territoires des CSR	Secteurs d'aménagement	1967-68	1968-69	1969-70
Lac St-Jean	Alma	510	704	610
	Delisle	165	248	260
	Saint-Jérôme	266	379	348
	Total	941	1331	1218
Lapointe	Arvida	402	419	382
	Jonquière	598	816	720
	Kénogami	341	490	447
	Total	1341	1725	1549
Louis-Hémon	Dolbeau	257	238	217
	La Vallière	324	362	308
	Mistassini	215	224	238
	Normandin	181	243	231
	Roberval	338	396	422
	Total	1315	1463	1416
Du Saguenay	Chicoutimi	825	934	830
	Port-Alfred	601	716	683
	Valin	384	528	542
	Total	1810	2178	2055

Sources: Statistiques du bureau régional de Chicoutimi.

Tableau B-3 Clientèle scolaire des 6è et 7è années selon les territoires des commissions scolaires régionales et les secteurs d'aménagement.

1969-70

Territoires des CSR	Secteurs d'aménagement	6è année	7è année	TOTAL
Lac St-Jean	Alma	754	746	
	Delisle	305	328	
	Saint-Jérôme	384	362	
	Total	1443	1436	2879
Lapointe	Arvida	484	547	
	Jonquière	930	869	
	Kénogami	571	573	
	Total	1985	1989	3974
Louis-Hémon	Dolbeau	288	256	
	La Vallière	390	429	
	Mistassini	258	278	
	Normandin	358	256	
	Roberval	503	473	
	Total	1797	1692	3489
Du Saguenay	Chicoutimi	1001	911	
	Port-Alfred	782	655	
	Valin	639	530	
	Total	2422	2096	4518

Sources: Statistiques du bureau régional de Chicoutimi

Tableau B-4 Clientèle scolaire inscrite au cours secondaire général en 1968-69, selon le territoire des commissions scolaires régionales et le niveau de cours.

Niveaux \ Territoires des CSR		Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Saguenay	TOTAL
Secondaire I	N	1582	1983	1474	2348	7387
	%V	25.4	25.8	24.9	27.9	26.1
	%H	21.4	26.8	20.0	31.8	100.0
Secondaire II	N	1400	1712	1414	2217	6743
	%V	22.5	22.3	23.9	26.4	23.9
	%H	20.8	25.4	21.0	32.8	100.0
Secondaire III	N	1208	1632	1367	1796	6003
	%V	19.4	21.2	23.0	21.4	21.3
	%H	20.1	27.2	22.8	29.9	100.0
Secondaire IV	N	956	1659	1139	1133	4887
	%V	15.3	21.6	19.2	13.5	17.3
	%H	19.6	33.9	23.3	23.2	100.0
Secondaire V	N	1084	701	531	912	3228
	%V	17.4	9.1	9.0	10.8	11.4
	%H	33.6	21.7	16.4	28.3	100.0
TOTAL	N	6230	7687	5925	8406	28248
	%V	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	%H	22.1	27.2	20.9	29.8	100.0

Tableau B-5 Clientèle scolaire inscrite au cours secondaire professionnel en 1968-69, selon le territoire des commissions scolaires régionales et le niveau de cours.

Territoires des CSR / Niveaux		Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Saguenay	TOTAL
Secondaire I	N	119	203	418	80	820
	%V	20.0	16.5	44.9	4.8	18.9
	%H	14.5	24.8	51.0	9.7	100.0
Secondaire II	N	133	100	184	146	563
	%V	25.7	8.1	19.8	8.8	13.0
	%H	23.6	17.8	32.7	25.9	100.0
Secondaire III	N	47	231	116	111	505
	%V	9.1	18.7	12.5	6.7	11.6
	%H	9.3	45.7	23.0	22.0	100.0
Secondaire IV	N	203	135	127	1009	1474
	%V	39.2	10.9	13.7	60.7	33.9
	%H	13.7	9.2	8.6	68.5	100.0
Secondaire V	N	15	564	85	316	980
	%V	3.0	45.8	9.1	19.0	22.6
	%H	1.5	57.6	8.7	32.2	100.0
TOTAL	N	517	1233	930	1662	4342
	%V	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	%H	11.9	28.4	21.4	38.3	100.0

Tableau B-6 Clientèle scolaire inscrite au cours secondaire général en 1969-60, selon le territoire des commissions scolaires régionales et le niveau de cours.

Niveaux \ Territoires des CSR		Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Saguenay	TOTAL
Secondaire I	N	1557	2226	1646	2325	7754
	%V	26.5	27.3	26.6	25.7	26.5
	%H	20.1	28.7	21.2	30.0	100.0
Secondaire II	N	1406	1864	1389	2398	7057
	%V	23.8	22.9	22.5	26.5	24.1
	%H	19.9	26.4	19.7	34.0	100.0
Secondaire III	N	1111	1951	1331	2155	6548
	%V	18.8	24.0	21.5	23.8	22.3
	%H	17.0	27.8	20.3	32.9	100.0
Secondaire IV	N	878	1388	1075	1400	4741
	%V	14.8	17.0	17.4	15.4	16.2
	%H	18.5	29.3	22.7	29.5	100.0
Secondaire V	N	963	713	744	779	3199
	%V	16.3	8.8	12.0	8.6	10.9
	%H	30.1	22.3	23.3	24.3	100.0
TOTAL	N	5915	8142	6185	9037	29299
	%V	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	%H	20.2	27.8	21.1	30.9	100.0

Sources: Statistiques du bureau régional de Chicoutimi

Tableau B-7 Clientèle scolaire inscrite au cours secondaire professionnel en 1969-70, selon le territoire des commissions scolaires régionales et le niveau de cours.

Niveaux \ Territoires des CSR		Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Saguenay	TOTAL
Secondaire I	N	90	226	193	197	706
	%V	9.1	15.6	15.3	9.5	11.8
	%H	12.7	32.0	27.3	28.0	100.0
Secondaire II	N	202	227	215	119	763
	%V	17.0	15.6	17.1	5.7	12.8
	%H	26.5	29.8	28.2	15.5	100.0
Secondaire III	N	267	115	142	68	592
	%V	22.4	7.9	11.3	3.3	9.9
	%H	45.1	19.4	24.0	11.5	100.0
Secondaire IV	N	386	400	492	915	2193
	%V	32.5	27.5	39.2	44.0	36.7
	%H	17.6	18.2	22.4	41.8	100.0
Secondaire V	N	238	485	214	781	1718
	%V	20.0	33.4	17.1	37.5	28.8
	%H	13.9	28.2	12.5	45.4	100.0
TOTAL	N	1183	1453	1256	2080	5912
	%V	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	%H	19.8	24.3	21.0	34.9	100.0

Sources: Statistiques du bureau régional de Chicoutimi.

Tableau B-8 Clientèle scolaire finissante au niveau secondaire professionnel en 1969-70 selon le territoire des commissions scolaires régionales et le type de cours

Territoires / Types de cours des CSR	Saguenay	Lapointe	Lac St-Jean	Louis-Hémon	TOTAL
Secondaire court	359	730	111	423	1623
Secondaire V	622	257	71	299	1249
Cours intensifs	197	244	146		587
11e année		111			111
TOTAL	1178	1342	328	722	3570

Tableau B-9 Clientèle scolaire de niveau collégial selon l'orientation et la spécialité, septembre 1969.

Cours et spécialités / CEGEP		CEGEP de Chicoutimi	CEGEP de Jonquière	TOTAL
COURS GENERAL	N	143	106	289
Sciences de la santé	%V	19.4	15.6	17.8
	%H	63.3	36.7	100.0
Sciences pures et appliquées	N	168	152	320
	%V	17.8	22.4	19.8
	%H	52.5	47.5	100.0
Sciences humaines	N	389	207	596
	%V	41.3	30.5	36.8
	%H	65.3	34.7	100.0
Sciences de l'administration	N	79	48	127
	%V	8.4	7.1	7.8
	%H	62.2	37.8	100.0
Arts	N	1	59	60
	%V	0.1	8.7	3.7
	%H	1.7	98.3	100.0
Lettres	N	123	106	229
	%V	13.0	15.7	14.1
	%H	53.3	46.7	100.0
TOTAL	N	943	678	1621
	%V	100.0	100.0	100.0
	%H	58.2	41.8	100.0
COURS PROFESSIONNEL	N	562	84	646
Techniques biologiques	%V	53.8	6.7	28.1
	%H	87.0	13.0	100.0
Techniques physiques	N	213	321	534
	%V	20.4	25.5	23.2
	%H	39.9	60.1	100.0
Techniques humaines	N	44	480	524
	%V	4.2	38.2	22.8
	%H	8.4	91.6	100.0
Techniques administratives	N	225	372	597
	%V	21.6	29.6	25.9
	%H	37.7	62.3	100.0
TOTAL	N	1044	1257	2301
	%V	100.0	100.0	100.0
	%H	45.4	54.6	100.0

Tableau B-10 Clientèle étudiante inscrite au niveau collégial dans les différentes spécialités de la famille "Sciences humaines", 1969-70.

Spécialités \ CEGEP		CEGEP de Chicoutimi	CEGEP de Jonquière	TOTAL
Droit	N	65	16	81
	%V	16.7	7.7	13.6
	%H	80.2	19.8	100.0
Géographie	N	48	24	72
	%V	12.4	11.6	12.1
	%H	66.7	33.7	100.0
Histoire	N	67	71	138
	%V	17.2	34.4	23.2
	%H	48.6	51.4	100.0
Philosophie	N	30	6	36
	%V	7.8	2.9	6.0
	%H	83.3	16.7	100.0
Psychologie	N	53	30	83
	%V	13.6	14.5	13.9
	%H	63.9	36.1	100.0
Sciences de l'Education	N	12	3	15
	%V	3.1	1.4	2.5
	%H	80.0	20.0	100.0
Sciences religieuses	N	6	1	7
	%V	1.5	0.5	1.2
	%H	85.7	14.3	100.0
Sciences sociales	N	95	56	151
	%V	24.4	27.0	25.3
	%H	62.9	37.1	100.0
Service social	N	13	0	13
	%V	3.3	0	2.2
	%H	100.0	0	100.0
TOTAL	N	389	207	596
	%V	100.0	100.0	100.0
	%H	65.3	34.7	100.0

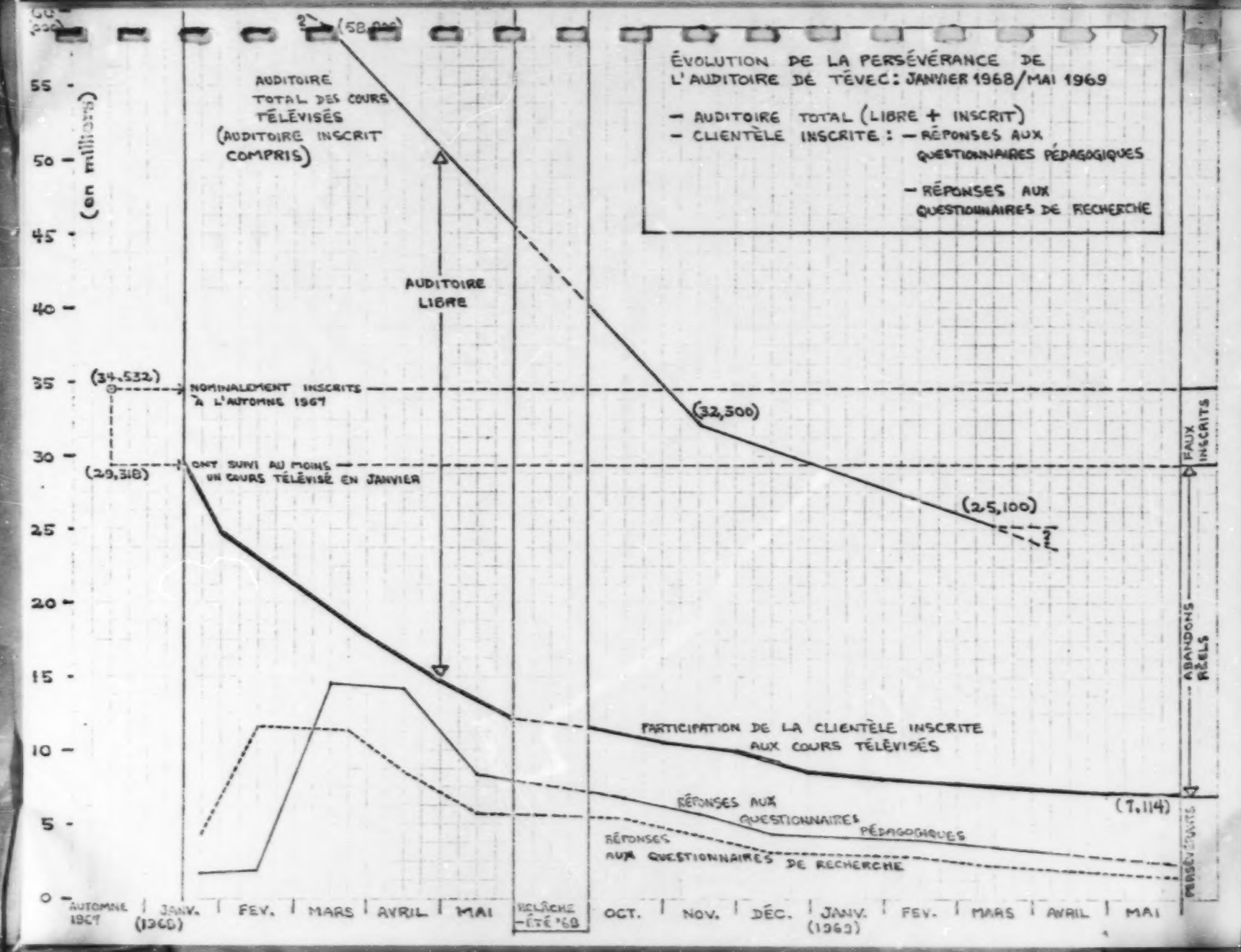
ÉVOLUTION DE LA PERSÉVÉRANCE DE L'AUDITOIRE DE TÉVEC: JANVIER 1968/MAI 1969
- AUDITOIRE TOTAL (LIBRE + INSCRIT)
- CLIENTÈLE INSCRITE : - RÉPONSES AUX QUESTIONNAIRES PÉDAGOGIQUES
- RÉPONSES AUX QUESTIONNAIRES DE RECHERCHE
(en milliers)
55
50
45
40
35
30
25
20
15
10
5
0
AUDITOIRE TOTAL DES COURS TÉLÉVISÉS (AUDITOIRE INSCRIT COMPRIS)
(58,000)
AUDITOIRE LIBRE
(34,532)
NOMINALEMENT INSCRITS À L'AUTOMNE 1967
(29,318)
ONT SUIVI AU MOINS UN COURS TÉLÉVISÉ EN JANVIER
(32,500)
(25,100)
?
PARTICIPATION DE LA CLIENTÈLE INSCRITE AUX COURS TÉLÉVISÉS
(7,114)
RÉPONSES AUX QUESTIONNAIRES PÉDAGOGIQUES
RÉPONSES AUX QUESTIONNAIRES DE RECHERCHE
FAUX INSCRITS
ABANDONS RÉELS
PERSÉVÉRANTS
AUTOMNE 1967
JANV. (1968)
FÉV.
MARS
AVRIL
MAI
RELÂCHE - ÉTÉ '68
OCT.
NOV.
DÉC.
JANV. (1969)
FÉV.
MARS
AVRIL
MAI

ANNEXE C

Le personnel scolaire

Tableau C-1 Répartition des principaux d'école au niveau élémentaire selon l'âge par territoire des commissions scolaires régionales

1968-69

Age \ Territoires des CSR		Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	TOTAL
30 et -	N	1	2	1	3	7
	%V	5.0	7.2	3.7	15.0 z	7.3
	%H	14.3	28.5	14.3	42.8	100.0
31-40	N	6	12	13	9	40
	%V	30.0	42.8	48.4	45.0	42.1
	%H	15.0	30.0	32.5	22.5	100.0
41-50	N	9	9	5	6	29
	%V	45.0	32.1	18.5	30.0	30.5
	%H	31.1	31.1	17.2	20.6	100.0
51-60	N	1	5	7	1	14
	%V	5.0	17.9	25.9	5.0	14.7
	%H	7.1	35.7	50.0	7.1	100.0
61 et +	N	3	0	1	1	5
	%V	15.0	-	3.7	5.0	5.2
	%H	60.0	-	20.0	20.0	100.0
TOTAL	N	20	28	27	20	95
	%V	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	%H	21.1	29.4	28.4	21.1	100.0
Moyenne		45.2	42.1	53.1	40.8	42.8

Tableau C-2 Répartition des principaux d'école de niveau élémentaire selon le nombre d'années d'expérience comme principal et les territoires des commissions scolaires régionales

1968-69

Expérience \ Territoires des CSR		Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	TOTAL
0-5	N	13	13	16	9	51
	%V	65.0	46.4	59.2	45.0	53.6
	%H	25.5	25.5	31.4	17.6	100.0
6-10	N	5	8	7	6	26
	%V	25.0	28.6	23.9	30.0	27.3
	%H	17.3	27.7	24.2	20.8	100.0
11-15	N	1	6	2	2	11
	%V	5.0	21.4	7.4	10.0	11.6
	%H	9.1	54.5	18.2	18.2	100.0
16-20	N	1	1	0	2	4
	%V	5.0	3.6	-	10.0	4.2
	%H	25.0	25.0	-	50.0	100.0
21 et +	N	0	0	2	1	3
	%V	-	-	7.4	5.0	3.1
	%H	-	-	66.6	33.4	100.0
TOTAL	N	20	28	27	20	95
	%V	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	%H	21.1	29.4	28.4	21.1	100.0
Moyenne		5.2	7.1	8.3	8.6	6.5

Tableau C-3 Répartition des principaux d'école au niveau élémentaire selon l'expérience dans l'enseignement et les territoires des commissions scolaires régionales

1968-69

Expérience \ Territoires des CSR		Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	TOTAL
0-5	N	2	0	1	0	3
	%V	10.0	-	3.7	-	3.2
	%H	66.6	-	33.3	-	100.0
6-10	N	2	6	4	7	19
	%V	10.0	21.6	14.8	35.0	19.9
	%H	10.5	31.5	21.1	36.8	100.0
11-15	N	4	10	8	6	28
	%V	20.0	36.2	29.6	30.0	29.5
	%H	14.2	35.7	28.5	21.4	100.0
16-20	N	6	6	8	5	25
	%V	30.0	21.6	29.6	25.0	26.3
	%H	24.0	24.0	32.0	20.0	100.0
21-25	N	2	1	1	1	5
	%V	10.0	3.6	3.7	5.0	5.3
	%H	40.0	20.0	20.0	20.0	100.0
26-30	N	0	4	5	0	9
	%V	-	14.4	18.5	-	9.5
	%H	-	44.4	55.6	-	100.0
31 et +	N	4	1	0	1	6
	%V	20.0	3.6	-	5.0	6.3
	%H	66.6	16.7	-	16.7	100.0
TOTAL	N	20	28	27	20	95
	%V	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	%H	21.1	29.4	28.4	21.1	100.0
Moyenne		18.9	15.9	16.4	13.9	16.3

Tableau C-4 Répartition des principaux d'école de niveau élémentaire selon la scolarité et le territoire des commissions scolaires régionales

Scolarité \ Territoires des CSR		Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	Total
11	N	0	0	1	0	1
	%V	-	-	3.7	-	1.1
	%H	-	-	100.0	-	100.0
12-13	N	1	15	7	11	34
	%V	5.0	54.0	25.4	55.0	35.8
	%H	2.9	44.1	20.5	32	100.0
14-15	N	14	10	15	6	45
	%V	70.0	36.0	55.5	30.0	47.3
	%H	31.3	22.2	33.3	13.3	100.0
16-17	N	4	2	3	3	12
	%V	20.0	7.2	11.1	15.0	12.6
	%H	33.3	15.2	25.0	25.0	100.0
18-19	N	1	1	1	0	3
	%V	5.0	3.6	3.7	-	3.2
	%H	33.3	33.3	33.3	-	100.0
TOTAL	N	20	28	27	20	95
	%V	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	%H	21.1	29.4	28.4	21.1	100.0
Moyenne		14.8	13.6	14.2	14.2	14.2

Tableau C-5 Caractéristiques du personnel enseignant au niveau élémentaire selon le territoire des commissions scolaires régionales

1967-68 à 1968-69

Année	Caractéristiques / Territoire des CSR		Lac St-Jean		Lapointe		Louis-Hémon		Du Saguenay		Total	
67/68	Sexe	H	26	5.5%	55	8.6%	22	4.2%	42	6.3%	145	6.6%
		F	416	94.5%	608	91.4%	493	95.8%	634	93.7%	2151	93.4%
	Moyenne d'âge		29.4		28.7		27.7		27.5		28.8	
	Moyenne d'années d'expérience		8.3		8.3		7.5		8.0		8.0	
	Total des effectifs		445		665		520		677		2307	
68/69	Sexe	H	26	5.7%	46	7.6%	21	4.3%	45	6.7%	138	6.1%
		F	434	94.3%	620	92.4%	479	5.7%	625	93.3%	2158	93.9%
	Moyenne d'âge		28.9		30.4		29.0		28.6		29.3	
	Moyenne d'années d'expérience		8.5		8.4		8.4		8.1		8.4	
	Total des effectifs		460		667		501		670		2298	

Tableau C-6 Caractéristique du personnel enseignant à l'élémentaire selon les cycles

Cycles / Caractéristiques	Maternelle	1er cycle	2e cycle
Masculin	0	99.23%	89.55
Féminin	100%	0.77%	10.45
Moyenne d'âge	26 ans	28.92	29.92
Moyenne d'années d'expérience	5 ans	8.4	9 ans
Baccalauréat	3.42	2.54%	11.70%
Brevet B	60.69%	69.91%	63.77%
Brevet C	7.51%	25.09%	21.14%

Tableau C-7 Caractéristiques des autres professionnels au niveau élémentaire selon le territoire des commissions scolaires régionales

1967-68 à 1968-69

Années	Territoires des CSR / Caractéristiques		Lac St-Jean		Lapointe		Louis-Hémon		Du Saguenay		Total	
67/68	Sexe	H	1	100%	2	40%	0	0%	0	-	3	37.5%
		F	0	0%	3	60%	2	100%	0	-	5	62.5%
	Moyenne d'âge		27.0		41.3		38.0		-		38.7	
	Moyenne d'années d'expérience		5.0		15.4		19.5		-		15.1	
	Total des Effectifs		1		5		2		0		8	
68/69	Sexe	H	1	50%	3	25%	0	0%	1	50%	5	27.8%
		F	1	50%	9	75%	2	100%	1	50%	13	72.2%
	Moyenne d'âge		27.0		33.7		39.0		36.0		34.0	
	Moyenne d'années d'expérience		6.5		11.2		20.0		9.0		11.4	
	Moyenne des effectifs		2		12		2		2		18	

Tableau C-8 Caractéristiques du personnel de cadre au niveau élémentaire selon le territoire des commissions scolaires régionales

1967-68 à 1968-69

1967/68		Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	TOTAUX
Directeurs	Effectifs	1	3	0	1	5
	Age	43	45	52	0	46
	Exp.	24	23	0	30	25
Adjoints	Effectifs	0	0	1	1	2
	Age	0	0	45.9	33	38.4
	Exp.	0	0	20	11	15.5
Autres	Effectifs	0	4	0	0	4
	Age	0	34.2	0	0	34.2
	Exp.	0	16.5	0	0	16.5
Administrateurs	Effectifs	0	0	0	0	0
	Age	0	0	0	0	0
	Exp.	0	0	0	0	0

Tableau C-8 (suite)

1968-69		Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	Totaux
Directeurs	Effectifs	1	3	1	3	8
	Age	44	35	44.9	50	43
	Expérien.	25	12	25	30.7	18.5
Adjoints	Effectifs	0	1	0	3	4
	Age	0	37	0	41	40.0
	Expérien.	0	19	0	14.7	18.8
Autres	Effectifs	0	3	0	0	3
	Age	0	35.6	0	0	35.6
	Expérien.	0	17.3	0	0	17.3
Administrateurs	Effectifs	0	0	0	1	1
	Age	0	0	0	30	30
	Expérien.	0	0	0	4	1

Tableau C-9 Diplômes détenus par le personnel de cadre au niveau élémentaire selon le territoire des commissions scolaires régionales

1968-69

		Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	Total
Directeurs	Licence	100.00	100.00		-	57.14
	Bacc. ou Brevet A	-	-		66.66	28.57
	Brevet B Autres	-	-		33.34	14.29
Directeurs-adjoints	Licence	-	-		-	-
	Bacc. ou Brevet A	-	-		-	-
	Brevet B Autres	-	100.00		66.67	75.00
Autres	Licence	-	-		-	-
	Bacc. ou Brevet A	-	-		-	-
	Brevet B Autres	-	100.00		-	100.00
Personnel administratif	Licence	-	-		-	-
	Bacc. Brevet A	-	-		-	-
	Brevet B Autres	-	-		100.00	100.00
Total	Licence	100.00	42.85		14.28	33.33
	Bacc. Brevet A	-	-		28.57	13.33
	Brevet B Autres	-	57.15		57.15	53.34

Tableau C-10 **Répartition des principaux d'écoles de niveau secondaire selon le territoire des commissions scolaires régionales et selon l'âge**

1968-69

Age \ Territoires des CSR		Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	TOTAL
30 et -	N	0	1	2	1	4
	%V	-	6.2	28.6	8.4	9.3
	%H	-	25.0	50.0	25.0	100.0
31-40	N	1	7	0	1	9
	%V	12.5	43.8	-	8.4	20.9
	%H	11.1	77.7	-	11.1	100.0
41-50	N	6	7	2	7	22
	%V	75.0	43.8	28.6	58.2	51.0
	%H	27.2	31.8	9.2	31.8	100.0
51-60	N	0	0	3	1	4
	%V	-	-	42.8	8.4	9.3
	%H	-	-	75.0	25.0	100.0
61 et +	N	1	1	0	2	4
	%V	12.5	6.2	-	16.6	9.3
	%H	25.0	25.0	-	50.0	100.0
TOTAL	N	8	16	7	12	43
	%V	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	%H	18.6	37.2	16.3	27.9	100.0
Moyenne		47.2	40.0	41.6	46.8	43.6

Tableau C-11 Répartition des principaux d'écoles de niveau secondaire selon le territoire des commissions scolaires régionales et l'expérience comme principal

1968-69

Expérience \ Territoires des CSR		Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	TOTAL
0-1	N	7	7	3	2	19
	%V	87.5	43.7	12.8	16.6	44.2
	%H	36.8	36.8	15.7	10.5	100.0
2-3	N	0	6	1	10	17
	%V	-	37.5	14.3	83.4	39.5
	%H	-	35.2	5.8	58.8	100.0
4-5	N	0	1	0	0	1
	%V	-	6.3	-	-	2.3
	%H	-	100.0	-	-	100.0
6 et +	N	1	2	3	0	6
	%V	12.5	12.5	42.9	-	14.0
	%H	16.6	33.3	50.0	-	100.0
Total	N	8	16	7	12	43
	%V	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	%H	18.6	37.2	16.3	27.9	100.0
Moyenne		2.0	4.3	4.9	2.2	3.5

Tableau C-12 Répartition des principaux d'écoles de niveau secondaire selon le territoire des commissions scolaires régionales et l'expérience dans l'enseignement

1968-69

Expérience \ Territoire des CSR		Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	Total
0-5	N	0	1	2	1	4
	%V	-	6.3	28.6	8.3	9.3
	%H	-	25.0	50.0	25.0	100.0
6-10	N	0	4	1	0	5
	%V	-	25.0	14.3	-	11.6
	%H	-	80.0	20.0	-	100.0
11-15	N	0	4	0	3	7
	%V	-	25.0	-	25.0	16.3
	%H	-	57.1	-	42.9	100.0
16-20	N	1	5	3	0	9
	%V	12.5	31.3	42.8	-	20.9
	%H	11.1	55.5	33.3	-	100.0
21-25	N	4	2	0	4	10
	%V	50.0	12.4	-	33.4	23.2
	%H	40.0	20.0	-	40.0	100.0
26-30	N	2	0	1	1	4
	%V	25.0	-	14.3	8.3	9.3
	%H	50.0	-	25.0	25.0	100.0
31 et +	N	1	0	0	3	4
	%V	12.5	-	-	25.0	9.3
	%H	25.0	-	-	75.0	100.0
TOTAL	N	8	16	7	12	43
	%V	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	%H	18.6	37.2	16.3	27.9	100.0
Moyenne		23.7	13.5	14.0	22.7	18.1

Tableau C-13 Répartition des principaux d'écoles du niveau secondaire selon le territoire des commissions scolaires régionales et leur niveau de scolarité

1968-69

Scolarité \ Territoires des CSR		Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	TOTAL
12-13	N	2	2	0	0	4
	%V	25.0	12.5	-	-	9.3
	%H	50.0	50.0	-	-	100.0
14-15	N	3	6	3	6	18
	%V	37.5	37.5	42.9	50.0	41.8
	%H	16.6	33.3	16.6	33.3	100.0
16-17	N	0	5	3	3	11
	%V	-	31.2	42.9	25.0	25.5
	%H	-	45.4	27.3	27.3	100.0
18-19	N	3	3	1	3	10
	%V	37.5	18.7	14.2	25.0	23.2
	%H	30.0	30.0	10.0	30.0	100.0
TOTAL	N	8	16	7	12	43
	%V	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	%H	18.6	37.2	16.3	27.9	100.0
Moyenne		15.5	15.8	16.0	15.8	15.8

Tableau C-14 Caractéristiques du personnel enseignant au niveau secondaire selon le territoire des commissions scolaires régionales

1967-68 à 1968-69

Années	Territoires des CSR / Caractéristiques		Lac St-Jean		Lapointe		Louis-Hémon		Du Saguenay		Total	
67/68	Sexe	H	161	54.7%	262	54.7%	193	50.9%	285	52.1%	901	53.6%
		F	128	45.5%	212	44.3%	186	49.1%	261	47.9%	878	46.4%
	Moyenne d'âge		30.0		29.9		29.9		31.1		30.2	
	Moyenne d'années d'expérience		7.3		7.6 n		7.4		8.2		7.7	
	Total des effectifs		294		479		379		547		1699	
68/69	Sexe	H	219	61.8%	321	57.2%	214	56.6%	380	55.8%	1134	57.4%
		F	135	38.1%	238	42.4%	164	43.4%	301	47.2%	838	42.5%
	Moyenne d'âge		30.8		31.1		29.0		32.2		30.6	
	Moyenne d'années d'expérience		7.2		7.5		7.2		7.8		7.5	
	Total des effectifs		354		561		378		681		1974	

Tableau C-15 Caractéristiques du personnel enseignant du niveau secondaire selon le cycle d'enseignement pour la région du Saguenay - Lac St-Jean

1968-69

Cycle d'enseignement / Caractéristiques	1er cycle	2e cycle
Effectifs 68-69	997	695
Licence	1.6%	07.7%
Bacc. ou Brevet A	22.22%	32.8%
Brevet B	31.8%	10.9%
Autre diplôme	18.45%	31.51%
Moyenne d'âge	39.1	32.2
Moyenne d'années d'expérience	6	8
Hommes	48.4%	73.34%
Femmes	51.35%	26.60%

Tableau C-16 Caractéristiques du personnel de cadre au niveau secondaire par territoire des commissions scolaires régionales

1967-68 à 1968-69

Années	Caractéristiques / Territoires des CSR		Lac St-Jean		Lapointe		Louis-Hémon		Du Saguenay		Total	
67/68	Sexe	H	161	54.7%	262	54.7%	193	50.9%	285	52.1%	901	53.1%
		F	133	45.3%	217	45.3%	186	49.1%	262	47.9%	798	46.8%
	Moyenne d'âge		30.0		29.9		29.9		31.1		30.2	
	Moyenne d'années d'expérience		7.3		7.6		7.4		8.2		7.7	
	Total des effectifs		294		479		379		547		1699	
68/69	Sexe	H	219	61.8%	321	57.2%	214	56.6%	380	55.8%	1134	57.5%
		F	135	38.2%	240	42.8%	164	43.4%	301	44.2%	840	42.5%
	Moyenne d'âge		30.8		31.1		29.0		32.2		30.6	
	Moyenne d'années d'expérience		7.2		7.5		7.2		7.8		7.4	
	Total des		354		561		378		681		1974	

Tableau C-17 Caractéristiques du personnel de cadre au niveau secondaire par territoire de commissions scolaires régionales 1968-69

Postes	Caractéristiques	Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	Total
Directeurs	Nombre	6	4	-	3	13
	Moyenne d'âge	39	41	-	44	41
	Moyenne d'années d'expérien.	16.3	20	-	20.3	18.4
	Sexe F. %	-	-	-	-	-
Dir. adjoints	Nombre	3	1	1	2	7
	Moyenne d'âge	37	47	26	39	38
	Moyenne d'années d'expérien.	13.0	24	2.0	14.5	13.4
	Sexe F. %	-	-	-	-	-
Autres	Nombre	19	11	9	18	57
	Moyenne d'âge	20	29	32	37	33
	Moyenne d'années d'expérien.	9.0	9.3	14.4	13.8	11.4
	Sexe F. %	42.10	9.09	44.44	33.33	33.33
Administratifs	Nombre	-	-	-	2	2
	Moyenne d'âge	-	-	-	19	19
	Moyenne d'années d'expérien.	-	-	-	2.0	2.0
	Sexe F. %	-	-	-	-	-
Total	Nombre	28	16	10	25	79
	Moyenne d'âge	33	33	34	37	34
	Moyenne d'années d'expérien.	11.0	12.9	13.2	13.7	12.5
	Sexe F. %	28.57	6.25	40.00	24.00	24.05

Tableau C-18 Diplômes détenus par les cadres au niveau secondaire par territoire des commissions scolaires régionales selon les postes détenus

1968-69

Postes	Diplômes	Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	Total
Directeurs	Licence	50.00	50.00	-	-	38.46
	Baccal. + Brevet A	33.33	25.00	-	33.33	30.76
	Brevet B Autres	16.67	25.00	-	66.67	30.78
Directeurs-adjoints	Licence	33.33	-	100.00	-	28.57
	Bacc. ou Brevet A	-	100.00	-	-	14.28
	Brevet B Autres	66.67	-	-	100.00	57.15
Autres	Licence	10.52	27.27	11.11	33.33	21.05
	Brevet A Bacc.	42.09	36.36	11.11	22.21	29.81
	Autres Brevet B	47.39	36.37	77.78	44.46	49.14
Pers. administratif	Licence	-	-	-	-	-
	Brevet A Bacc.	-	-	-	-	-
	Autres Brevet B	-	-	-	100.00	100.00
Total	Licence	21.42	31.25	20.00	24.00	24.05
	Brevet A Bacc.	35.71	37.50	10.00	20.00	27.84
	Autres Brevet B	42.87	31.25	70.00	56.00	48.11

ANNEXE D

Le financement

Tableau D 1

Pourcentage des salaires payés par rapport aux dépenses totales brutes, dans les CSL, selon le territoire et l'année.

1966-67 à 1968-69

Territoires des CSR / Années	Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	TOTAL
1966/67	58%	65%	58%	62%	61%
1967/68	38%	67%	61%	57%	57%
1968/69	54%	68%	59%	65%	63%

graphique D 1 Indices de croissance(1) des dépenses totales brutes des CSL selon le territoire et l'année.

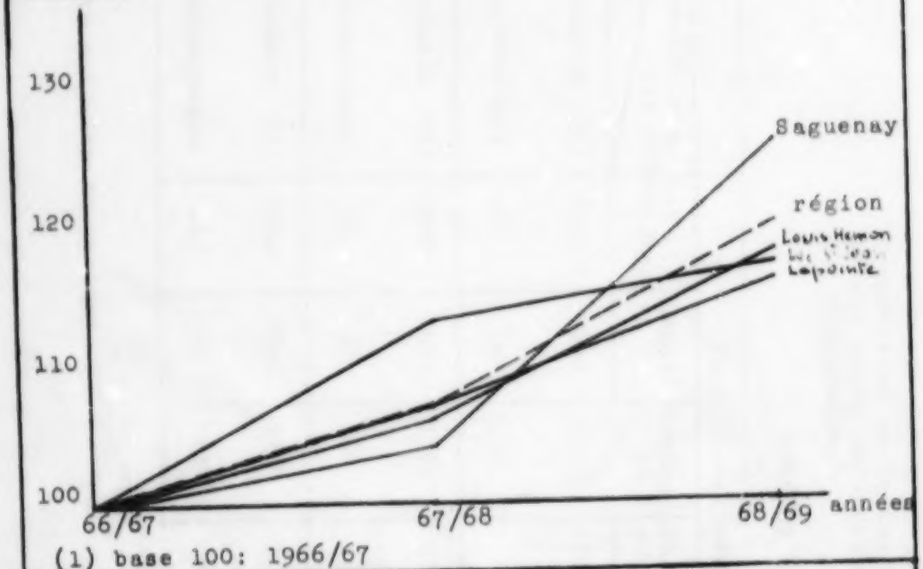

(1) base 100: 1966/67

graphique D 2 Indices de croissance(1) des salaires payés par les CSL selon le territoire et l'année.

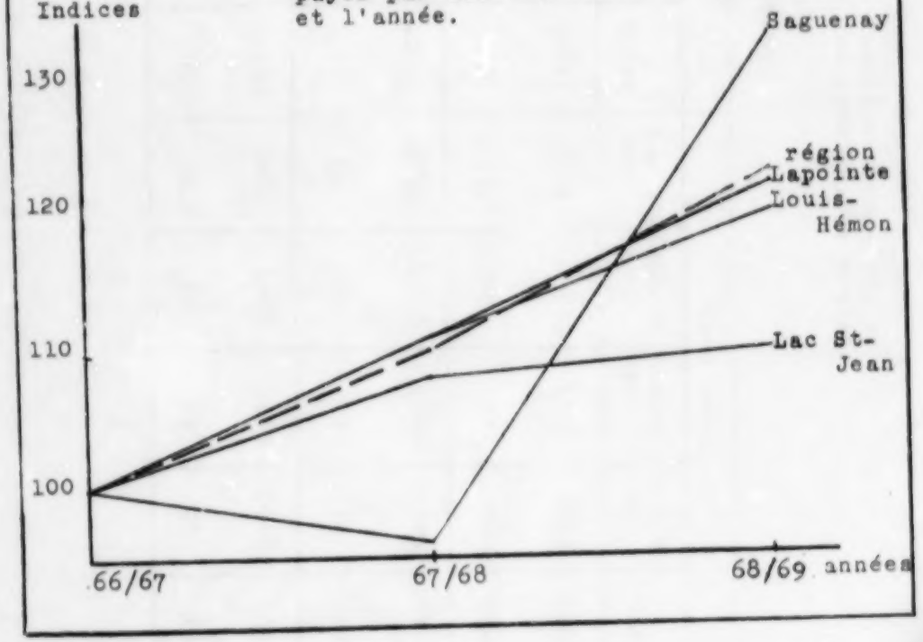

Tableau D 2

Répartition de la taxation foncière normalisée et totale selon le territoire des commissions scolaires régionales

1966/67 à 1968/69

Années	Territoires des CSR	Taxe normalisée					Taxe totale				
		Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	TOTAL	Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	TOTAL
1966-67	montants (1)	2785	4802	1250	3040	11877	2945	4591	1373	3053	11962
	pourcentages	23	40	11	26	100	25	38	11	26	100
1967-68	montants (1)	2687	4471	1326	3149	11633	2844	4898	1549	3354	12645
	pourcentages	23	38	12	27	100	23	39	12	26	100
1968-69	montants (1)	2898	4691	1386	3318	12293	3280	4988	1518	3626	13412
	pourcentages	24	38	11	27	100	25	37	11	27	100

1- en milliers de dollars

graphique D 3 Indices de croissance(1) de la taxe normalisée par territoire de CSR selon les années.

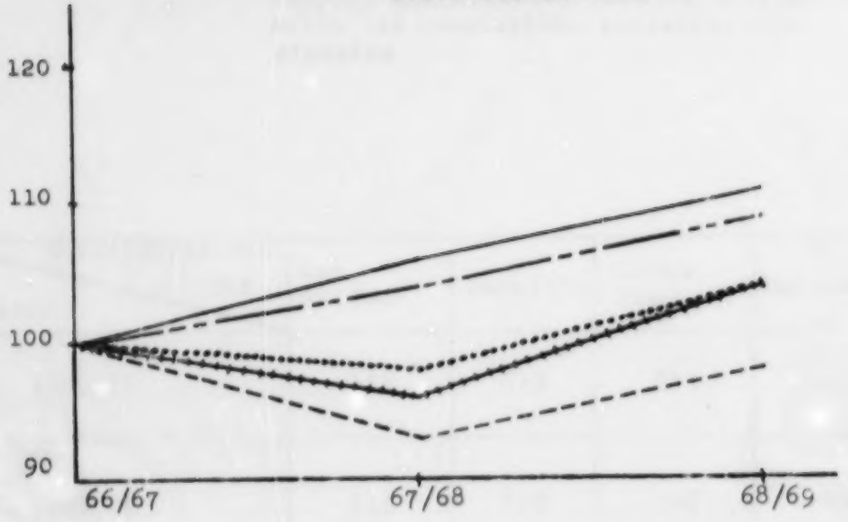

(1) Base 100: 1966/67

graphique D 4 Indices de croissance(1) de la taxe foncière totale par territoire de CSR selon les années.

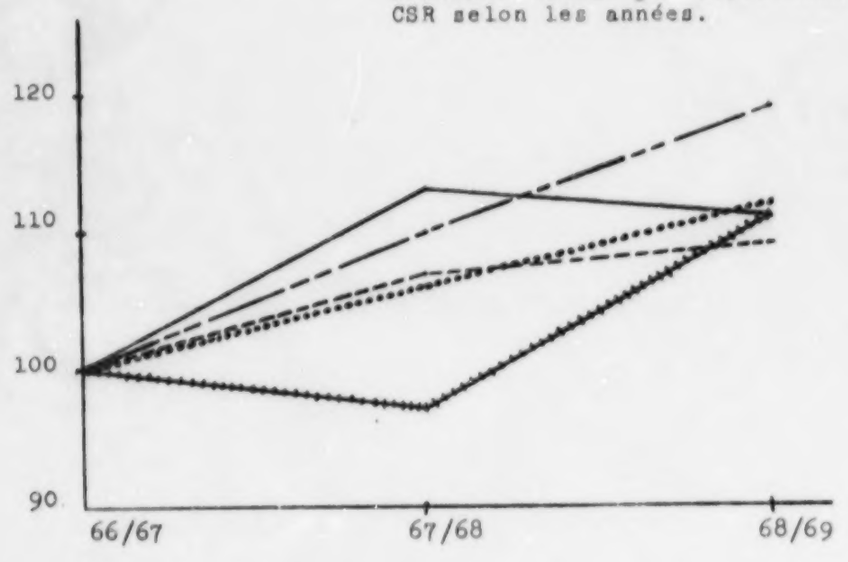

(1) Base 100: 1966/67

Tableau D 3 Pourcentage des salaires payés par rapport aux dépenses totales brutes selon les commissions scolaires régionales

Territoires des CSR / Années	Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	TOTAL
1966/67	65%	61%	63%	65%	63%
1967/68	61%	64%	59%	64%	62%
1969/70	63%	65%	60%	65%	63%

Tableau D 4 Répartition des subventions gouvernementales versées aux commissions scolaires locales et régionales

Années \ Territoires des CSR		Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Du Saguenay	TOTAL
66/67	montants en $ milliers	5630	6509	8261	8305	28705
	pourcentages	20	23	28	29	100
67/68	montants en $ milliers	7048	7663	9982	10318	35011
	pourcentages	20	22	28	30	100
68/69	montants en $ milliers	9321	11607	11632	14335	46895
	pourcentages	20	25	25	30	100

graphique D 3 Indices de croissance(1) de la taxe normalisée par territoire de CSR selon les années.

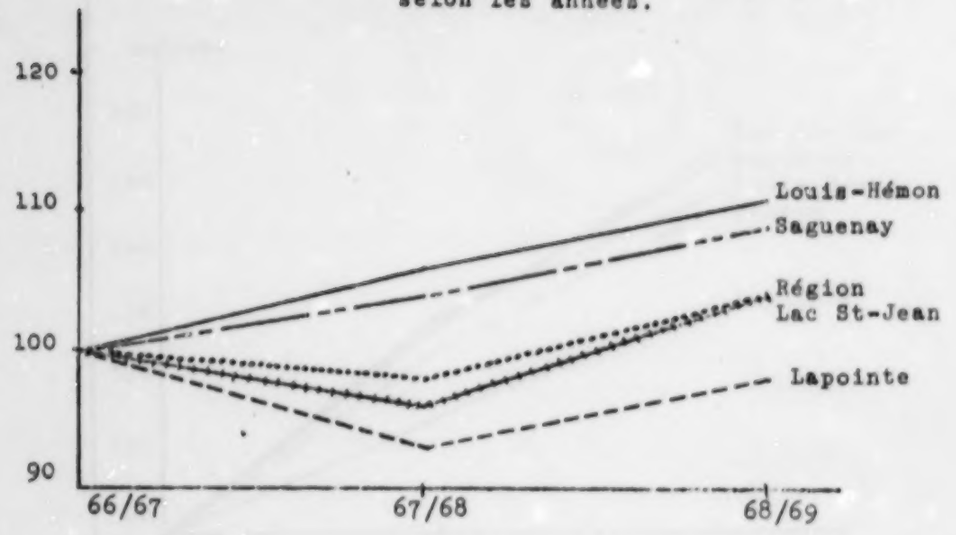

(1) Base 100: 1966/67

graphique D 4 Indices de croissance(1) de la taxe foncière totale par territoire de CSR selon les années.

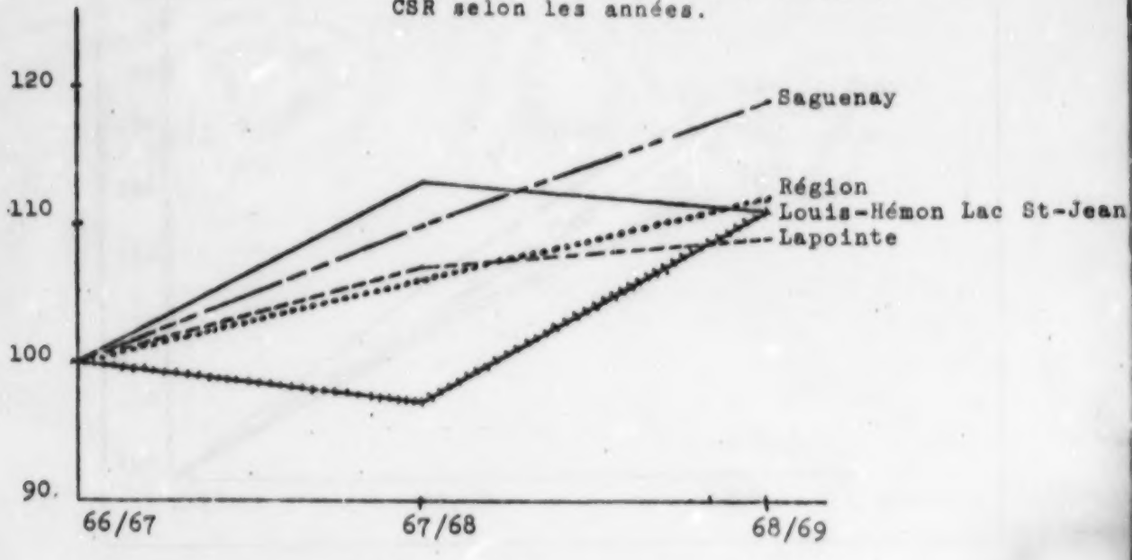

(1) Base 100: 1966/67

graphique D 5 Indice de croissance des dépenses des CSR pour les années 66/67, 67/68, 68/69.

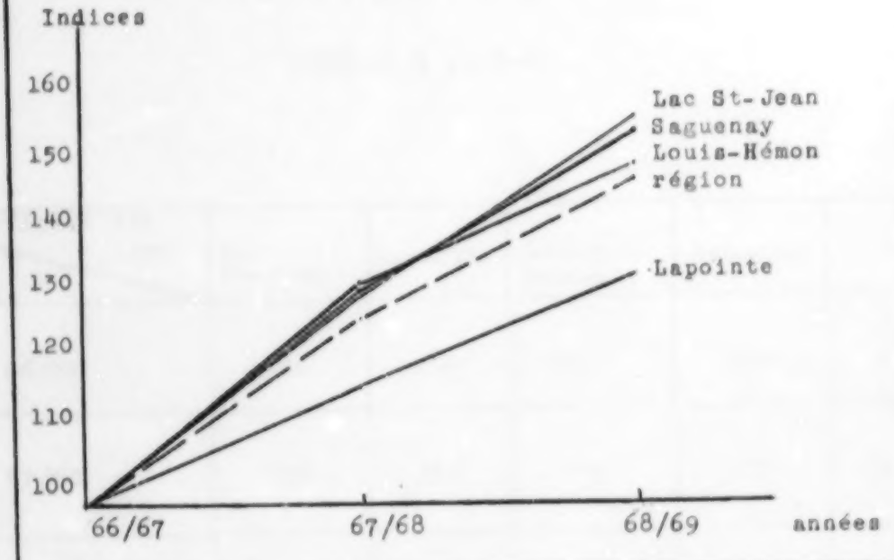

graphique D 6 Indice de croissance des salaires payés par les CSR pour les années 66/67, 67/68, 68/69.

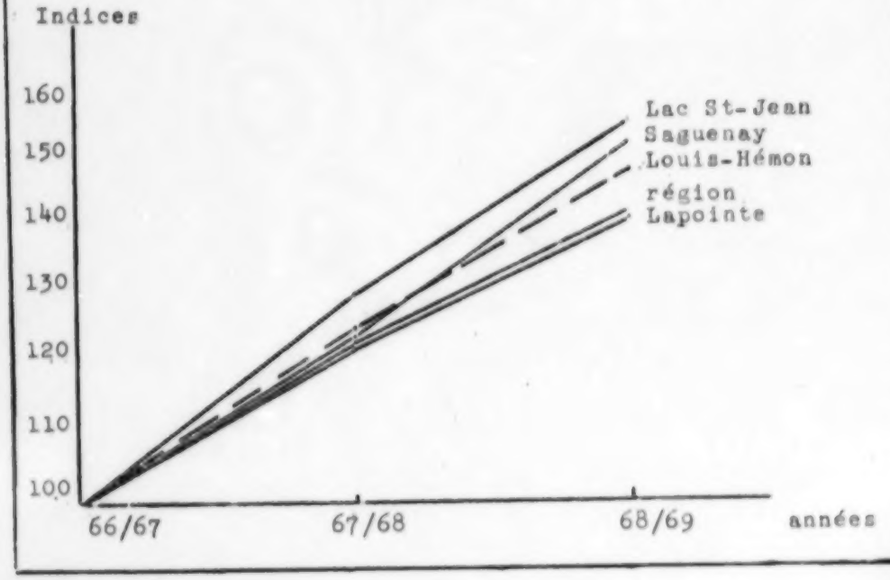

Tableau D-5 Croissance des subventions versées par le gouvernement aux CSR pour l'éducation permanente

1966-67 à 1968-69

Territoire des CSR / Années	Lac St-Jean	Lapointe	Louis-Hémon	Saguenay	TOTAL
66/67	100	100	100	100	100
67/68	339	384	355	335	351
68/69	678	647	560	711	642

ANNEXE E

L'équipement

Tableau E 1 Liste ordonnée des projets d'écoles secondaires suivant l'objectif partiel

Nature des projets \ CSR		Lac St-Jean		Lapointe		Louis-Hémon		Saguenay		Total	
		Unités	Places Elèves	Unités	Places Elèves	Unités	Places Elèves	Unités	Places Elèves	Unités	Places Elèves
Nouvelles constructions	Phase A	1	2500							1	2500
	Phase B										
	Phase C			1	1000	4	1800-1500 1200-1000			5	6500
	Phase D							1	300	1	300
Agrandissements	Phase A										
	Phase B			2	1800 1100			1	500	3	3400
	Phase C	1	550	1	1200			2	400 1600	4	3750
	Phase D							1	2200	1	2200
Total		2	3050	4	5100	4	5500	5	5000	15	18650

en date du 1-5-69

Remarques

Phase A: présentation des esquisses (documents complets) par la commission scolaire et approbation officielle de la Direction générale de l'Equipement.

Phase B: présentation de l'avant projet par la commission scolaire et approbation officielle de la Direction générale de l'Equipement.

Phase C: présentation des plans et devis d'exécution par la commission scolaire et approbation officielle de la Direction générale de l'Equipement.

Phase D: demande de soumissions, ouverture de celles-ci par la commission scolaire et approbation par le Ministre.

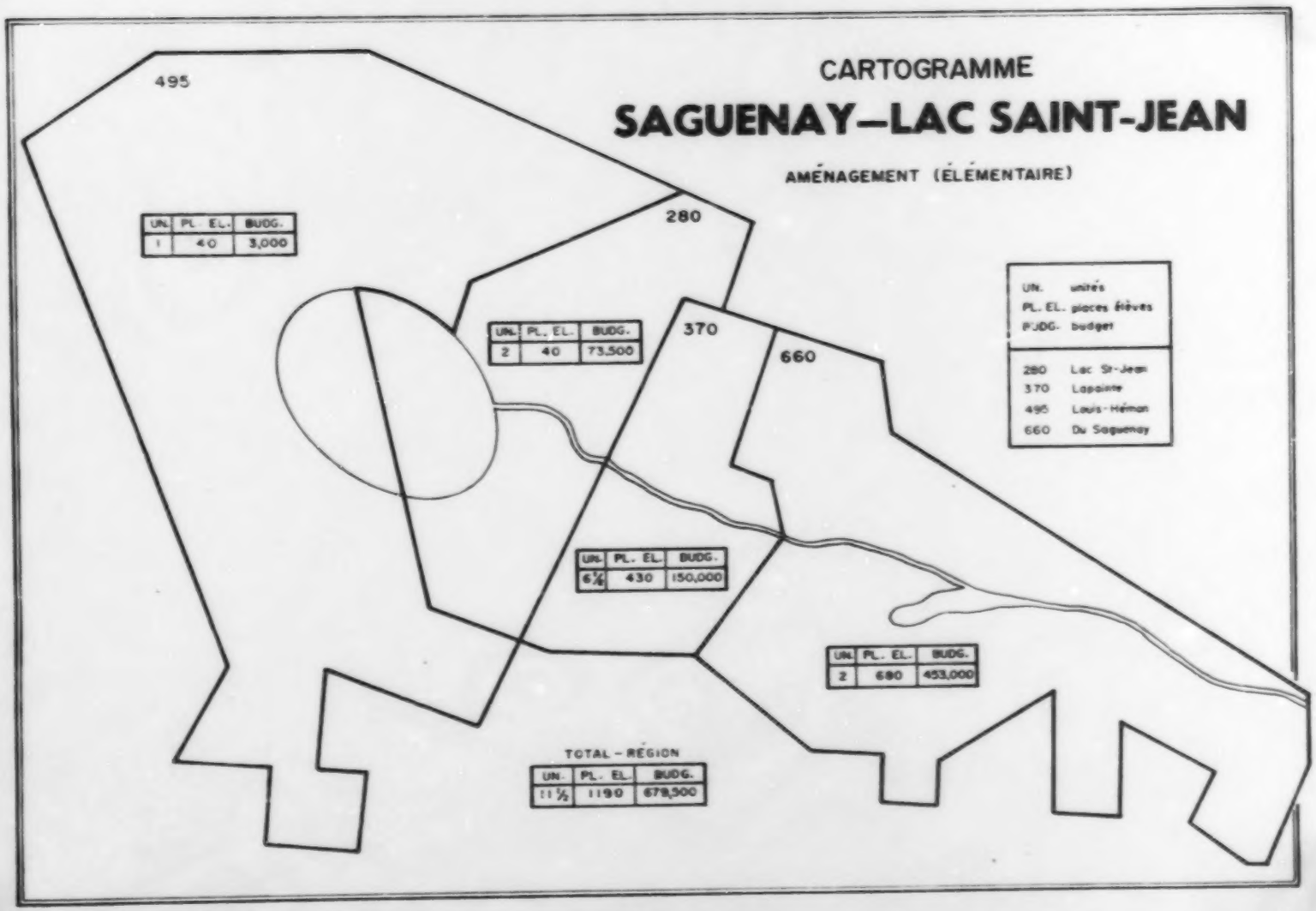
CARTOGRAMME
SAGUENAY—LAC SAINT-JEAN
AMÉNAGEMENT (ÉLÉMENTAIRE)
495
280
370
660
UN. PL. EL. BUDG.
1 40 3,000
UN. PL. EL. BUDG.
2 40 73,500
UN. PL. EL. BUDG.
6½ 430 150,000
UN. PL. EL. BUDG.
2 680 453,000
TOTAL - RÉGION
UN. PL. EL. BUDG.
11½ 1190 679,500
UN. unités
PL. EL. places élèves
BUDG. budget
280 Lac St-Jean
370 Lapointe
495 Louis-Hémon
660 Du Saguenay